

RÉSUMÉ

Programme d'action annuel 2019 en faveur du Togo à financer sur le Fonds européen de développement

1. IDENTIFICATION

Enveloppe FED	11 ^e Fond européen de développement
Coût total	36 400 000 EUR (contribution de l'UE)
Acte de base	Programme indicatif national (PIN) 2014-2020 entre l'Union européenne et la République togolaise

2. CONTEXTE NATIONAL

Le Togo est un pays de l'Afrique occidentale d'une superficie de 56 600 km² pour une population totale actuelle estimée à 7 606 374 habitants (en 2016) contre 6 500 000 en 2010.

Le pays a enregistré une croissance moyenne de 5,4 % sur la période 2013-2017, tirée par une politique de grands travaux publics et une forte production agricole. L'investissement massif dans les infrastructures financé dans une large mesure auprès de banques commerciales a conduit à une augmentation conséquente de la dette qui est passée de 47,3 % du produit intérieur brut en 2012 à 81,8 % en 2016. Dans le cadre de la Facilité élargie de crédit (FEC) signée avec le Fonds monétaire international (FMI) en 2017, le Gouvernement a mis en œuvre un programme d'assainissement budgétaire devant permettre une réduction de la dette publique d'environ 5 points de pourcentage du PIB au cours de la période 2017-2018, toutefois au-dessus des 70 % du plafond prévu par les critères de convergence économique l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA). La dernière mission de revue du FMI en octobre 2018 a confirmé l'important effort d'assainissement entrepris par les autorités togolaises.

Sous l'effet de ces mesures d'assainissement budgétaire et des tensions politiques de 2017-2018 concernant les réformes du cadre constitutionnel et électoral, le PIB togolais a enregistré en 2017 une diminution du taux de croissance, selon les estimations de 4,4 %, contre 5,1 % en 2016. L'économie a été soutenue par les performances du secteur agricole, qui représente près de 40 % du PIB et fournit plus de 60 % des emplois. Le secteur a bénéficié de précipitations favorables et d'une amélioration de la compétitivité grâce à l'introduction de nouvelles techniques de culture et la distribution de semences. Les industries extractives et le secteur des échanges contribuent également à l'économie nationale. Par contre, la diminution des investissements publics en faveur de la modernisation des infrastructures a affecté la contribution du secteur de la construction. De plus, les tensions politiques ont eu un impact négatif sur le secteur commercial privé. L'inflation est restée maîtrisée, à 0,7 % en moyenne en 2017, grâce à la politique monétaire prudente menée par les membres de la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) et au faible niveau des prix alimentaires.

Le taux de pauvreté globale a légèrement baissé entre 2006 et 2015, passant de 61,7 % à 55,1 %. Le document de cartographie de la pauvreté publié en juin 2018 par le gouvernement togolais indique une valeur de 53,5 % en 2017, soit une régression de 1,6 points en 2 ans

(mais une progression du taux de pauvreté dans la capitale). Le chômage qui touchait 6,5 % de la population active en 2011 avec un taux de sous-emploi de 22,8 % est tombé à 3,6 % en 2015 avec un taux de sous-emploi d'environ 29 %. Le Togo stagne dans le classement de l'indice de développement humain (IDH) à la 165^e place en 2018 et ce depuis 2015.

3. RESUME DU programme d'action annuel

1) Contexte:

Les autorités togolaises se sont activement engagées à promouvoir la transformation de l'économie togolaise, comme envisagé dans le Plan national de développement (PND) 2018-2022, notamment en multipliant les réformes liées à l'amélioration du climat des affaires et les initiatives visant à augmenter considérablement l'investissement privé. Le Togo a ainsi enregistré des progrès importants dans les classements internationaux tels que le rapport *Doing Business* (+19 places), l'Indice Mo Ibrahim, et la notation du *Millennium Challenge Account* (MCA).

Les deux actions présentées dans le cadre du programme d'action annuel (PAA) 2019 viseront à soutenir:

(1) la promotion d'une croissance économique inclusive et stable au Togo en accompagnant les autorités nationales togolaises dans la mise en œuvre du Plan national de développement (PND).

(2) la mise en œuvre du partenariat entre le Togo et l'Union européenne.

2) Politique de coopération:

La politique publique de développement repose sur le Plan national de développement (PND 2018-2022) qui est le cadre stratégique fédérateur de toutes les réformes, politiques et programmes de développement, ainsi que le cadre de référence pour les interventions des partenaires techniques et financiers.

La coordination entre les partenaires techniques et financiers et avec le Gouvernement reste à améliorer. Depuis la création du dispositif institutionnel de coordination, de suivi et de l'évaluation des politiques de développement (DIPD) en 2011 et la création de comités sectoriels avec la nomination de certains partenaires techniques et financiers (PTF) comme chef de file pour les PTF, les dispositions idoines n'ont pas été prises pour appliquer pleinement ce mécanisme et assurer des réunions de coordination régulières dans les secteurs. Il y a peu de secteurs qui organisent une revue annuelle avec les PTF. L'UE a relancé en 2016-2017 avec l'Allemagne et la France des groupes de coordination dans les secteurs de l'énergie, l'eau et l'assainissement, la décentralisation, l'agriculture, l'environnement, et la gestion des finances publiques.

Le nouveau PND a annoncé la création d'une agence de coordination pour la mise-en-œuvre du PND mais en l'absence de l'application d'un cadre formel de coordination, la coordination dans chaque secteur repose sur des initiatives ad hoc plus ou moins suivies.

3) Cohérence avec les documents de programmation:

Les projets présentés sont en cohérence avec le programme indicatif national pour le Togo, signé en octobre 2014, qui prévoit un financement de 216 000 000 EUR avec un focus sur 3 secteurs, dont la consolidation de l'État et la sécurité. Le Togo reste un État en situation de fragilité, où les acquis sociopolitiques doivent être consolidés et les risques internes comme externes de déstabilisation doivent être atténués.

Le secteur de concentration «consolidation de l'État et sécurité» sera appuyé au travers du «Contrat de consolidation de l'État – phase 3 (CCET 3)».

La «Facilité d'appui au partenariat entre le Togo et l'Union européenne (FAPTUE)» est prévue sous les mesures d'accompagnement.

4) Actions retenues:

Contrat de consolidation de l'État du Togo – phase 3 (CCET3)

Ce contrat de consolidation de l'État (CCET) d'appui budgétaire a comme objectif global de promouvoir une croissance économique inclusive et stable au Togo.

L'objectif spécifique est d'accompagner les autorités dans la mise en œuvre du Plan national de développement (PND) 2018-2022 adopté en août 2018, et en particulier dans les réformes de gestion des finances publiques, le climat des affaires, la décentralisation et les statistiques.

Facilité d'appui au partenariat entre le Togo et l'Union européenne (FAPTUE)

Cette Facilité apportera un appui transversal au partenariat entre le Togo et l'Union européenne dans le cadre des objectifs de l'Alliance Afrique-Europe, du Plan national de développement (PND) 2018-2022 du Togo, du programme indicatif national (PIN) 2014-2020 du 11^e FED pour le Togo, du document de programmation conjointe 2014-2020, et du futur cadre de programmation 2021-2027 pour le Togo.

Elle prévoit des activités de:

- 1) Études, assistances techniques, événements, formations, fournitures/travaux mineurs, actions de visibilité et autres activités ponctuelles liées aux priorités de coopération entre le Togo et l'UE.
- 2) Prise en charge des frais de fonctionnement de la cellule d'appui à l'ordonnateur national du FED (CAON): personnel, frais de bureau, formations/missions, etc.

5) Résultats escomptés:

Contrat de consolidation de l'État du Togo – phase 3 (CCET3)

Les produits escomptés induits pour l'appui budgétaire sont: i) la transparence budgétaire et la redevabilité de la gestion des finances publiques au Togo sont consolidées ; ii) la mobilisation des recettes par l'Office togolais des recettes (OTR) est améliorée, iii) le processus de décentralisation est renforcé ; iv) le climat des affaires au Togo est amélioré ; v) le système statistique national est renforcé.

Les produits directs escomptés sont:

- le montant et la part des fonds d'aide extérieure disponibles au niveau du budget national pour les dépenses publiques sont augmentés et contribuent à augmenter l'espace budgétaire des autorités pour mettre en œuvre leur politique nationale de développement (PND);
- la coordination au niveau de l'appui au renforcement des capacités est améliorée ;
- le dialogue de politique, le respect des critères d'éligibilité de l'appui budgétaire de l'UE et l'atteinte des cibles ou les progrès envers celles-ci renforcent les capacités et facilitent la mise en œuvre des stratégies gouvernementales de développement et de réformes.

Facilité d'appui au partenariat entre le Togo et l'Union européenne (FAPTUE)

Les résultats suivants sont prévus:

- l'efficacité, l'efficacités et l'impact des programmes de coopération entre l'Union européenne (et ses États membres) et le Togo sont améliorés;
- des réformes et initiatives ponctuelles dans les secteurs prioritaires de coopération entre le Togo et l'UE sont facilitées;
- l'opinion publique au Togo et en Europe est mieux informée et sensibilisée sur la coopération UE-Togo, les politiques communautaires et le rôle d'acteur global de l'UE dans le monde.

6) Assistance de l'UE fournie par le passé et enseignements tirés:

Contrat de consolidation de l'Etat du Togo – CCET3

Sous le précédent Contrat de consolidation de l'État – CCET 2, le dernier décaissement d'appui budgétaire a eu lieu fin 2018 et l'appui complémentaire est encore en cours, raison pour laquelle il n'y a pas d'appui complémentaire prévu sur ce 3^e CCET.

Sous le CCET 2, la complexité des cibles et leur nombre élevé a impliqué un suivi, une analyse et un engagement administratif avec les différentes institutions très coûteux en termes de temps, au détriment d'un dialogue approfondi sur les réformes liées à ces indicateurs/cibles. Pour permettre une meilleure maîtrise du dialogue sur les politiques, le nombre d'indicateurs, cibles, institutions concernées et domaine couverts a donc été limité.

Facilité d'appui au partenariat entre le Togo et l'Union européenne (FAPTUE)

Ce programme fait suite aux précédents programmes de Facilités de coopération technique (TCF) et programmes d'appui à l'ordonnateur national (ON) qui ont démontré la nécessité d'avoir recours à de l'expertise technique pour appuyer l'identification et la programmation approfondies des projets/programmes, pour assurer le renforcement des capacités du pays partenaire, pour soutenir l'ON dans son rôle d'autorité contractante et pour mener des actions de visibilité ponctuelles.

4. COMMUNICATION ET VISIBILITE

Le CCET 3 prévoyant uniquement un appui budgétaire sans appui complémentaire mis en œuvre en approche projet, les actions de communications et de visibilité seront financées dans le cadre du FAPTUE qui réserve un montant de 300 000 EUR à cette fin pour mise en œuvre sous devis-programmes.

5. COUT ET FINANCEMENT

Contrat de consolidation de l'État du Togo – phase 3 33 000 000 EUR
(CCET3)

Facilité d'appui au partenariat entre le Togo et l'Union 3 400 000 EUR
européenne (FAPTUE)

Contribution totale de l'UE à la mesure 36 400 000 EUR

Le comité est invité à rendre son avis sur le programme d'action annuel 2019 en faveur du Togo en annexe



FR

Cette action est financée par l'Union européenne

ANNEXE 1

de la décision de la Commission relative au financement du programme d'action annuel 2019 en faveur de la République du Togo

Document d'action concernant le «Contrat de consolidation de l'État du Togo - phase 3 (CCET3)»

1. Intitulé/acte de base/numéro CRIS	Contrat de consolidation de l'État du Togo - phase 3 (CCET3) Numéro CRIS: TG/FED/041-096 financé par le 11 ^e Fonds européen de développement (FED)	
2. Zone bénéficiaire de l'action/localisation	Afrique Subsaharienne, Togo L'action sera menée à l'endroit suivant: Togo.	
3. Document de programmation	Programme indicatif national (PIN) pour la période 2014-2020	
4. Objectifs de développement Durable (ODD)	Objectif 1: éliminer la pauvreté sous toutes ses formes; Objectif 8: promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous; Objectif 5: parvenir à l'égalité entre les sexes; Objectif 10: réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre; Objectif 11: faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables; Objectif 16: promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, en promouvant la mise en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous ; Objectif 17: renforcer les moyens de mettre en œuvre le partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser, en soutenant le secteur des statistiques au Togo.	
5. Secteur d'intervention/domaine thématique	Consolidation de l'État/appui budgétaire	Aide publique au développement: OUI ¹
6. Montants concernés	Coût total estimé: 33 000 000 EUR Montant total de la contribution du FED : 33 000 000 EUR dont 33 000 000 EUR au titre de l'appui budgétaire	

¹ L'aide publique au développement doit avoir pour objectif essentiel la promotion du développement économique et du bien-être dans les pays en développement.

7. Modalité(s) d'aide et modalité(s) de mise en œuvre	Appui budgétaire Gestion directe - appui budgétaire: contrat d'appui à la consolidation de l'État.				
8. a) Code(s) CAD	51 010 Appuis budgétaires généraux				
b) Principal canal de distribution	12 000 – Gouvernement de la République du Togo				
9. Marqueurs (issus du formulaire CRIS CAD)	Objectif stratégique général	Non ciblé	Objectif important	Objectif principal	
	Développement de la participation/bonne gouvernance	☐	☐	X	
	Aide à l'environnement	X	☐	☐	
	Égalité entre les hommes et les femmes et émancipation des femmes et des jeunes filles)	☐	X	☐	
	Développement du commerce	☐	X	☐	
	Santé génésique, de la mère, du nouveau-né et de l'enfant	X	☐	☐	
	Réduction des risques de catastrophe	X	☐	☐	
	Inclusion de personnes avec handicap	X	☐	☐	
	Nutrition	X	☐	☐	
	Marqueurs de Rio	Non ciblé	Objectif important	Objectif principal	
	Diversité biologique	X	☐	☐	
	Lutte contre la désertification	X	☐	☐	
	Atténuation du changement climatique	X	☐	☐	
	Adaptation au changement climatique	X	☐	☐	
	9. Programmes phares thématiques « Biens publics mondiaux et défis qui les accompagnent »	S.O.			

RESUME

Ce contrat de consolidation de l'État (CCET) d'appui budgétaire a comme objectif global de promouvoir une croissance économique inclusive et stable au Togo.

L'objectif spécifique est d'accompagner les autorités dans la mise en œuvre du plan national de développement (PND) 2018-2022 adopté en août 2018, et en particulier dans les réformes de gestion des finances publiques, le climat des affaires, la décentralisation et les statistiques.

Les produits escomptés induits pour l'appui budgétaire sont: i) la transparence budgétaire et la redevabilité de la gestion des finances publiques au Togo sont consolidées, ii) la mobilisation des recettes par l'Office togolais des recettes (OTR) est améliorée, iii) le processus de décentralisation est renforcé, iv) le climat des affaires au Togo est amélioré, v) le système statistique national est renforcé.

Les produits directs escomptés sont:

- le montant et la part des fonds d'aide extérieure disponibles au niveau du budget national pour les dépenses publiques sont augmentés et contribuent à augmenter l'espace budgétaire des autorités pour mettre en œuvre leur politique nationale de développement (PND);
- la coordination au niveau de l'appui au renforcement des capacités est améliorée ;
- le dialogue de politique, le respect des critères d'éligibilité de l'appui budgétaire de l'UE et l'atteinte des cibles ou les progrès envers celles-ci renforcent les capacités et facilitent la mise en œuvre des stratégies gouvernementales de développement et de réformes.

1 ANALYSE DU CONTEXTE

1.1 Description du contexte

Le Togo est un pays de l'Afrique occidentale d'une superficie de 56 600 km² pour une population totale actuelle estimée à 7 606 374 habitants (en 2016) contre 6 500 000 en 2010.

Le pays a enregistré une croissance moyenne de 5,4 % sur la période 2013-2017, tirée par une politique de grands travaux publics et une forte production agricole. L'investissement massif dans les infrastructures, financé dans une large mesure auprès de banques commerciales, a conduit à une augmentation conséquente de la dette qui est passée de 47,3 % du produit intérieur brut (PIB) en 2012 à 81,8 % en 2016. Dans le cadre de la facilité élargie de crédit (FEC) signée avec le Fonds monétaire international (FMI) en 2017, le gouvernement a mis en œuvre un programme d'assainissement budgétaire qui devrait permettre une réduction de la dette publique d'environ 5 points de pourcentage du PIB au cours de la période 2017-2018, qui restera toutefois au-dessus des 70 % du plafond prévu par les critères de convergence économique l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA). La dernière mission de revue du FMI en mars 2019 a confirmé l'important effort d'assainissement entrepris par les autorités togolaises.

Sous l'effet de ces mesures d'assainissement budgétaire et des tensions politiques de 2017 concernant les réformes du cadre constitutionnel et électoral, le PIB togolais a enregistré une diminution du taux de croissance, qui selon les estimations est de 4,4 %, contre 5,1 % en 2016. Pour l'année 2018, il est enregistré une reprise de l'activité économique et le taux de croissance du PIB en termes réels est de 4,7 %. Durant ces deux dernières années, il est constaté une bonne tenue du secteur agricole qui fournit 60 % des emplois. Les industries extrac-

tives et les échanges ont soutenu la croissance économique. La construction en revanche a souffert de la baisse des dépenses publiques d'investissement. La prépondérance de la part du secteur tertiaire est estimée à environ 40 % du PIB. L'activité au port et le trafic à l'aéroport contribuent à une reprise qui se consolide avec un redressement du crédit au secteur privé.

Le document de cartographie de la pauvreté publié en juin 2018 par le gouvernement togolais indique une valeur de 53,5 % en 2017 contre un niveau de 55,1 % en 2015. Les ménages dirigés par des femmes sont les plus pauvres (57,5 %) en raison des barrières socioculturelles et des structures patriarcales qui empêchent les femmes d'accéder à l'éducation, au crédit, à la propriété foncière et à la prise de décisions. Les inégalités persistent malgré la réduction du taux de pauvreté, le coefficient de Gini étant passé de 0,393 en 2011 à 0,427 en 2017. En 2015, le taux de chômage est tombé à un niveau de 3,4 % avec un taux de sous-emploi d'environ 25,8 % (24,1 % chez les femmes). Le Togo stagne dans le classement de l'indice de développement humain (IDH) à la 165^e place en 2018, et ce depuis 2015.

1.2 Cadre stratégique de l'action (mondiale, l'UE)

Les objectifs du présent programme sont en cohérence avec les principaux agendas internationaux et les priorités de l'Union européenne, notamment l'Alliance Afrique-Europe pour un investissement et des emplois durables², le *Gender Action Plan* (GAP) II, la Vision 2020 de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, l'Agenda 2030 des Nations unies et ses objectifs de développement durable (ODD), notamment ses objectifs 1,5, 8, 11, 16 et 17, l'Agenda 2063 de l'Union Africaine (UA) et la Déclaration de politique générale du premier ministre du Togo, SEM Komi Selom KLESSOU faite à l'Assemblée nationale, le 25 janvier 2019.

1.3 Analyse de la politique publique du Togo

Depuis son approbation le 3 août 2018, le programme national de développement (PND) 2018-2022 constitue le nouveau cadre de la politique de développement du Togo. Le PND comporte 3 axes stratégiques qui sont les suivants:

- Axe stratégique 1: la mise en place d'un hub logistique d'excellence et un centre d'affaires de premier ordre dans la sous-région;
- Axe stratégique 2: le développement de pôles de transformation agricole, manufacturiers et d'industries extractives;
- Axe stratégique 3: la consolidation du développement social et le renforcement des mécanismes d'inclusion.

Pour atteindre ces objectifs, le PND accorde une place cardinale à l'amélioration du climat des affaires et à la promotion de l'investissement privé pour financer les réformes structurelles du pays, promouvoir la création d'emplois et un développement économique durable. Ce cadre de la politique de développement offre d'importantes opportunités de synergie dans le cadre de l'Alliance Afrique-Europe et du Plan d'investissement extérieur de l'Union européenne³.

En ce qui concerne les axes prioritaires visés par ce programme:

- le plan d'action de réformes de gestion des finances publiques (PA-RGFP) couvrant la période 2017-2021 qui se traduit par la volonté forte de l'exécutif togolais de s'aligner sur les meilleures pratiques internationales en matière de gestion des finances publiques

² COM(2018) 643 final du 12.09.2018.

³ COM(2016) 581 final du 14.9.2016.

et de tenir compte des recommandations de la série d'études réalisées en 2016 (*Public Expenditure and Financial Accountability* (PEFA), *Public Expenditure Management and Financial Accountability Review* (PEMFAR), *Public Investment Management Assessment* (PIMA), *Debt Management Performance Assessment* (DEMPA) et une revue du système de passation des marchés publics selon la méthodologie du Comité d'aide au développement de l'organisation de coopération et de développement économiques (OCDE-CAD)).

- le Togo s'est engagé dans le processus de décentralisation avec l'adoption de la loi n° 2007-011 du 13 mars 2007 relative à la décentralisation et aux libertés locales, et des textes normatifs adoptés en 2017-2018 pour la mise en œuvre de la feuille de route de la décentralisation.
- le plan d'action de la cellule climat des affaires (CCA) logée à la présidence a été validé le 30 janvier 2018 au cours d'un atelier national regroupant notamment le secteur privé, les départements ministériels et les acteurs de la société civile.
- le système statistique national du Togo est porté par l'Institut national des statistiques et études démographiques (INSEED). Le PND indique qu'une stratégie nationale de développement statistique de 2^e génération (SNSD2), visant à intégrer les statistiques aux processus politiques et de planification nationale, est en cours de préparation.

1.4 Analyse des parties prenantes

L'acteur principal dans la mise en œuvre des réformes et la coordination des actions avec les partenaires techniques et financiers (PTF) dans le cadre de la coopération économique pour le Togo est le ministère de l'économie et des finances. Dans le cadre du programme de l'appui budgétaire de l'Union européenne, les principales parties prenantes sont:

- le Secrétariat permanent pour le suivi des programmes financiers et des politiques de réformes (SP-PRPF). Il est rattaché au ministère de l'économie et des finances. Il coordonne toutes les actions liées aux réformes, particulièrement celle du plan d'action sur les réformes dans la gestion des finances publiques et du suivi de l'appui budgétaire des PTF.
- l'Office togolais des recettes (OTR), la direction générale du budget et des finances (DGBF) et la direction générale du trésor et de la comptabilité publique (DGTCP) sont les structures du ministère de l'économie et des finances impliquées dans la gestion des finances publiques en particulier dans la mobilisation des recettes, leur gestion et dans la transparence budgétaire.
- le ministère de l'administration territoriale, de la décentralisation et des collectivités locales (MATDCL) est chargé de la mise en œuvre de la réforme du processus de décentralisation au Togo conformément à la loi et la feuille de route sur la décentralisation.
- l'Union des communes togolaises (UCT) qui rassemble les délégations spéciales des 21 communes existantes devrait être amenée à jouer un rôle prépondérant une fois toutes les communes créées.
- la cellule climat des affaires (CCA) logée à la présidence a été créée en septembre 2017 afin de coordonner les efforts interministériels pour assurer une synergie et une efficacité de l'action gouvernementale dans le cadre de la mise en œuvre des réformes relatives à l'amélioration du climat des affaires.
- l'Institut national des statistiques, des études économiques et démographiques (INSEED), établissement public à caractère administratif, est doté de la personnalité morale et de l'autonomie de gestion financière. Il est placé sous la tutelle du ministère de la planification du développement. L'INSEED est notamment chargé d'élaborer, analyser

et publier les comptes nationaux et de centraliser les statistiques économiques et socio-démographiques à des fins d'analyses et de diffusion.

1.5 Analyse des problèmes/domaines d'appui prioritaires

Au niveau de la gestion des finances publiques, les différentes études d'évaluation de la gestion des finances ont relevé un certain nombre de faiblesses en commençant par celles ayant trait à la gestion de la dette publique, la mobilisation de ressources observée par les administrations fiscales et douanières, l'exécution budgétaire et la gestion de la trésorerie, la formulation du budget et la planification des investissements publics et la transposition des directives de l'UEMOA dans la législation nationale. En outre, les lacunes constatées ces dernières années au niveau du dispositif de contrôle interne et externe ont fortement limité la capacité et la crédibilité du gouvernement togolais à mener une véritable politique de lutte contre la corruption et de promotion d'une bonne gouvernance économique et financière. Malgré les progrès enregistrés, la fiabilité de la gestion budgétaire reste encore affectée par les écarts entre les prévisions initiales et les réalisations en matière de recettes et de dépenses publiques. Ce déséquilibre structurel entre le niveau des dépenses et des recettes a conduit à l'existence de tensions de trésorerie et à une exécution prudente des investissements en raison des potentiels rajustements budgétaires à effectuer en cours d'exercice. Le manque d'exhaustivité et de transparence du système de gestion des finances publiques reste un sujet de préoccupation. Le Togo ne dispose pas non plus d'une budgétisation sensible au genre. En effet, il a été estimé que le budget et les rapports financiers dans leur grande majorité ne reflètent pas suffisamment toutes les dépenses et les recettes de l'État et notamment des entreprises publiques et parapubliques en raison d'un problème de définition comptable et de délimitation de la classification des entreprises. La gestion des actifs et des passifs a été caractérisée par la faible supervision et la tutelle par l'administration centrale des établissements publics et entreprises publiques qui rejaillit négativement sur l'ensemble de la Gestion des Finances Publiques (GFP) et tout particulièrement sur sa capacité à suivre les engagements des structures relevant de sa tutelle.

Au niveau de la décentralisation, le Togo est un des rares pays en Afrique subsaharienne qui n'est pas décentralisé. Depuis l'indépendance, il n'y a eu qu'une seule fois des élections locales: en 1987. Les élus ont été remplacés à partir de 2001 à la tête des collectivités locales par des «délégués spéciaux», des agents désignés par le gouvernement central. En parallèle, l'administration togolaise est très peu déconcentrée. Le Trésor est la seule entité représentée dans toutes les régions et communes du pays. Les élections locales, initialement annoncées pour le 16 décembre 2018 ont été repoussées, une nouvelle fois, au premier semestre 2019. Le niveau de ressources des collectivités locales reste extrêmement limité. Un fonds d'appui aux collectivités territoriales (FACT) a été créé légalement en 2011, mais il n'est pas encore fonctionnel. La loi du 29 juin 2017 a créé 116 communes sur l'ensemble du territoire avec tous les défis que cette communalisation intégrale du pays entraîne, notamment en termes d'infrastructure, de ressources humaines, alors que les 21 communes préexistantes souffrent déjà d'une pénurie de personnel technique et d'infrastructures très limitées. En 2017 les femmes fonctionnaires constituent seulement 19,30 % des fonctionnaires.

Climat des affaires. Les problématiques relatives à l'acquisition du titre foncier représentent un problème majeur pour le développement du secteur privé et la consolidation des mécanismes d'accès au crédit pour les entreprises. Le principe de sécurité juridique et la correcte exécution des contrats sont aussi un défi majeur pour le gouvernement togolais pour attirer des capitaux étrangers dans le pays. Les obstacles culturels et juridiques entravent l'accès des femmes et des filles aux opportunités dans plusieurs domaines économiques, aux revenus équivalents à ceux des hommes sur le marché du travail, à l'accès aux apports lorsqu'elles sont de petites entrepreneuses et l'accès à un régime foncier sûr dans les zones rurales

(Banque mondiale - 2017). Les programmes d'autonomisation des femmes devront dans ce contexte rester prioritaires.

Statistiques. L'organigramme, le statut du personnel, ainsi que les procédures internes à l'INSEED (administrative, financières et comptables) ont été adoptés par le Conseil d'administration. Cependant, le statut du personnel n'est pas encore appliqué, mettant l'institution dans une situation d'instabilité permanente à laquelle s'ajoutent les départs du personnel technique à cause des conditions de rémunération non satisfaisantes. L'instabilité du personnel affecte le fonctionnement et le renforcement institutionnel de l'INSEED qui est appelé à jouer un rôle clé dans la coordination du système statistique national et dans le contrôle de qualité sur les statistiques produites. Le PND relève que le système national de statistique ne dispose pas des capacités suffisantes pour produire des données désagrégées fiables.

1.6 Autres domaines d'évaluation

1.6.1 Valeurs fondamentales

Sur le plan de la politique intérieure, le Togo a traversé en 2018 une période d'incertitudes et d'intenses débats politiques. Après des tractations de plusieurs mois (« dialogue intertogo-lais » facilité par le Ghana, la Guinée et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)) les élections législatives se sont tenues le 20 décembre 2018 sans la participation de l'opposition qui a boycotté le processus. Le parti du pouvoir est sorti majoritaire de ces élections et le premier ministre en date au 23 janvier 2019 a été reconduit dans ses fonctions. La réforme de la justice et des finances publiques ainsi que la décentralisation continuent et vont dans le bon sens, même si beaucoup de travail reste à faire.

Dans la sous-région ouest-africaine, le Togo s'est fait la réputation d'un pays stable, engagé dans les efforts sécuritaires de la CEDEAO et dans l'espace maritime africain.

En matière de respect des droits humains, le Togo a adopté une série de lois et adhéré aux traités internationaux. Le Gouvernement a procédé à la création du haut-commissariat à la réconciliation et au renforcement de l'unité nationale, à la nomination du médiateur de la République et à la réforme des forces armées, de la police et des services de renseignement. Toutefois, le suivi du respect des engagements devra faire l'objet d'une plus grande rigueur.

1.6.2 Politique macroéconomique

La 3^e revue du programme appuyé par la facilité élargie de crédit (FEC) du FMI a permis d'apprécier un début de stabilisation de l'activité économique au Togo, malgré les faiblesses persistantes observées dans certains secteurs. Après avoir connu en 2017 une décélération en raison des tensions sociopolitiques, la croissance économique devrait s'accélérer pour atteindre un taux de 4,7 % en 2018. L'inflation atteint 0,9 % en septembre 2018, toujours inférieure au critère de convergence de l'UEMOA de 3 %. L'effort important d'assainissement budgétaire s'est poursuivi au premier semestre 2018 et le solde budgétaire global a affiché un excédent de 0,7 % du PIB au cours de cette période. Le pays a ainsi respecté durant 2017 et 2018 un autre critère de convergence majeur de l'UEMOA fixant le déficit budgétaire à moins de 3 % du PIB.

La loi de finances 2019 a consacré la révision du code général des impôts et de celui des douanes. Le taux réduit de TVA à 10 %, instauré par la loi de finances 2017, a aussi été supprimé. Le taux unique de droit commun de 18 % a été rétabli et devrait, en parallèle d'une rationalisation de certaines exonérations, contribuer à raviver le dynamisme de cet impôt. La maîtrise des dépenses fiscales, estimées à plus de 3,3 % du PIB, demeure un enjeu clé dans l'optimisation des recettes fiscales et, plus généralement, dans la rationalisation des structures des recettes et de la composition des dépenses budgétaires.

Le FMI a notamment évalué positivement la récente décision du gouvernement de réexaminer la stratégie dans le secteur financier. Au lieu d'une fusion et d'une restructuration, le contexte actuel paraît propice à un retour à la stratégie antérieure visant la privatisation des deux banques encore détenues par l'État. Cette stratégie contribuera à assurer la viabilité à long terme de ces banques et évitera de peser sur les finances publiques.

Au regard de ce qui précède, le critère d'éligibilité relevant de la politique macroéconomique orientée vers la stabilité est satisfait.

1.6.3 Gestion des finances publiques (GFP)

Les principaux progrès réalisés ces dernières années par le Gouvernement dans la mise en œuvre du plan d'action de la réforme de la gestion des finances publiques (PA-RGFP) sont encourageants et pourraient se résumer à une série de mesures. La principale a trait à la réorganisation du ministère de l'économie et des finances à travers la restructuration des principales directions opérationnelles, à savoir, la direction générale du budget et des finances (DGBF), la direction générale du Trésor et de la comptabilité publique (DGTCP), direction nationale du contrôle financier (DNCF) et la direction de la dette publique et du financement (DDPF).

En 2018, le budget de l'État 2019-2021 a été élaboré sur la base des budgets programmes 2019-2021 des ministères et institutions de l'État. Il a été transmis au Conseil des ministres et a fait l'objet d'étude à l'Assemblée nationale sans être voté.

Les principales réformes à mettre en œuvre au cours des prochains mois restent, entre autres: i) la réalisation de programmes de formation sur la maîtrise des différents outils de gestion qui sont la chaîne planification, programmation, budgétisation et suivi évaluation (PPBSE), le documents de programmation budgétaire économique et pluriannuelle (DPBEP) et le budget programme de l'État 2020-2022; ii) la poursuite des réformes relative au compte unique du Trésor; iii) la réécriture du système intégré de gestion des finances publiques pour mieux gérer les finances publiques (SIGFIP); iv) l'adoption des textes actualisés des corps de contrôle, notamment de la Cour des comptes qui devra s'aligner sur les missions que lui confèrent la loi organique relative aux lois de finances (LOLF) et les normes *International Organisation of Supreme Audit Institutions* (INTOSAI), restera une question prioritaire.

Ainsi, au regard de la pertinence et de la crédibilité du plan d'action sur les réformes GFP, des progrès effectués à ce jour et tenant compte de l'engagement au plus haut niveau et des efforts continus et engagés pour améliorer la gestion des finances publiques, le critère d'éligibilité relevant de la gestion des finances publiques est satisfait.

De manière générale, les institutions publiques étatiques sont encore jeunes et les autorités sont en train de prendre des dispositions pour améliorer la gouvernance. En matière de lutte contre la corruption, les initiatives incluent l'adoption du Code pénal et la loi de 2018 sur la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LCB/FT) qui correspond aux normes de l'UEMOA et du groupe d'action financière (GAFI). Par ailleurs, il est beaucoup attendu de l'entrée en activité de la Haute autorité de prévention et de lutte contre la corruption et les infractions assimilées (HAPLUCIA) créée par la loi n° 2015-006 et appuyée par les projets de l'Union européenne. Lors de l'adresse sur l'état de la nation à l'Assemblée nationale du 27 avril 2019, le président Faure Gnassingbé a réaffirmé l'engagement du gouvernement pour la lutte contre la corruption. Il a aussi annoncé un projet de loi organique qui sera soumis à l'Assemblée nationale pour déterminer les conditions de mise en œuvre de la déclaration des biens et avoirs prévue par la Constitution.

1.6.4 Transparence et contrôle du budget

Au niveau de la transparence, le Gouvernement continue à déployer des efforts pour rendre ses informations sur le budget accessibles au public. Pour l'année fiscale 2018, le portail public du gouvernement a publié la loi de finances 2018 et des efforts ont été effectués pour produire des rapports d'exécution budgétaire et du tableau des opérations financières de l'État (TOFE) en dépit de retards certains.

Un site WEB (www.togoreforme.com) permet la publication de la majorité des documents liés à la mise en œuvre de la réforme de la gestion des finances publiques et à la présentation du budget. Pour l'année fiscale 2019, le portail public du gouvernement a publié la loi de finances 2019, avec des tableaux sur les recettes et dépenses et grandes masses des dépenses par ministère, ce qui confirme le respect du point d'entrée du critère d'éligibilité de l'appui budgétaire de l'UE.

Le projet de loi de finances 2019 a été adopté par le gouvernement le 4 octobre et envoyé à l'Assemblée nationale le 5 octobre 2018. Le gouvernement togolais a présenté le budget, gestion 2019 sous forme de budget de moyens, accompagné par une version indicative sous forme de budget programme. La publication en ligne du Bulletin statistique sur la dette à la fin du mois de novembre 2018 est la dernière manifestation concrète de cette volonté d'améliorer la transparence budgétaire. Des progrès sont aussi en cours afin d'améliorer la ponctualité de la publication des rapports d'exécution et du TOFE.

Au regard du respect du point d'entrée relatif à la publication de la loi de finances annuelle et tenant compte de l'engagement au plus haut niveau et des efforts continus et engagés pour améliorer la transparence des finances publiques, le critère d'éligibilité relevant de la transparence budgétaire est satisfait.

2. RISQUES ET HYPOTHÈSES

Risques	Niveau de risque (E/M/F) ⁴	Mesures d'atténuation
Risque politique lié aux élections locales et à la mise en œuvre des réformes liées à la décentralisation.	E	Maintenir un dialogue politique/sectoriel au plus haut niveau de l'État et avec l'opposition, notamment dans le cadre du Groupe des 5 (G5). Le G5 - auquel appartient la Délégation de l'UE - assurera la coordination entre les activités prévues dans le projet d'appui à la décentralisation (ProDe-Gol) cofinancé par l'UE et l'Allemagne. Réouverture des listes électorales des élections municipales prévues à la mi-2019 pour assurer des élections inclusives.

⁴ Élevé (E), moyen (M), faible (F).

Risques	Niveau de risque (E/M/F) ⁴	Mesures d'atténuation
Risque lié à l'élection présidentielles en 2020 (une augmentation de salaires a déjà été annoncée).	E	Maintenir un dialogue politique/sectoriel au plus haut niveau de l'État et avec l'opposition, notamment dans le cadre du G5. Soutien au dialogue entre le gouvernement et le Fonds monétaire international et facilitation de l'approbation d'un nouveau programme FMI au Togo.
Risque politique lié aux réformes constitutionnelles.	E	Maintenir un dialogue politique/sectoriel au plus haut niveau de l'État et avec l'opposition, notamment dans le cadre du G5.
Manque d'engagement politique de la part du Gouvernement dans ce programme.	F	Maintenir un dialogue politique/sectoriel au plus haut niveau de l'État, assurer la coordination entre les partenaires techniques et financiers de la part de la Délégation de l'UE. Ce risque est considéré comme faible étant donné que le Gouvernement considère l'appui budgétaire comme un instrument cardinal pour le soutien au plan national de développement. La présidence, grâce à la participation de la cellule climat des affaires, est très impliquée dans ce secteur.
Manque de ressources humaines et financières allouées par l'État à la décentralisation.	E	Maintenir un dialogue sectoriel et politique sur le sujet impliquant tous les PTF, les communes, l'Union des communes togolaises et la société civile. Encourager l'allocation de ressources au travers des cibles de cet appui budgétaire. Continuer à appuyer les mairies dans la mobilisation de ressources.
Hypothèses		
La volonté politique de mettre en place les réformes dans les domaines visés par l'appui budgétaire est soutenue au plus haut niveau de l'État et permet d'accélérer le rythme des réformes et de maintenir un dialogue ouvert et constructif avec les autorités sur ces réformes et les principaux défis, ainsi qu'avec les différents acteurs de la société togolaise		

3. ENSEIGNEMENTS TIRÉS ET COMPLÉMENTARITÉ

3.1 Enseignements tirés

Le dialogue politique et le soutien provenant de l'appui budgétaire sont mieux maîtrisés si le nombre d'indicateurs, cibles, institutions concernées et domaines couverts, reste limité. Dans le programme précédent, la complexité des cibles et leur nombre élevé a impliqué un suivi, une analyse et un engagement administratif avec de nombreuses institutions, très coûteux en termes de temps, au détriment d'un dialogue approfondi sur les réformes liées à ces indicateurs/cibles. Il est également important de s'assurer que les indicateurs et cibles soient définis par les bénéficiaires, proviennent de leurs propres plans d'action et soient considérés comme prioritaires par le Gouvernement, afin de s'assurer que les bénéficiaires s'approprient pleinement des réformes. Il est également très important d'assurer une étroite coordination avec les actions de renforcement des capacités des ministères prévues dans les autres projets dans les domaines visés par le programme.

3.2 Complémentarité, synergie et coordination des donateurs

Ce programme sera coordonné avec les autres bailleurs qui interviennent dans le groupe inter-PTF sur la gouvernance économique, groupe qui comprend les économistes de l'ambassade d'Allemagne, l'ambassade de France, la Délégation de l'Union européenne, la Banque africaine de développement, la Banque mondiale (BM), la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (CNUCED), le FMI, le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) et l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA). En ce qui concerne la décentralisation, le programme sera coordonné avec les autres PTF au sein du groupe inter-PTF sur la décentralisation dont l'Allemagne est le chef de file.

Une complémentarité étroite existe avec les programmes suivants - voire certains de ces programmes constituent *de facto* l'appui complémentaire à ce programme:

- le programme d'appui à la gouvernance économique (PAGE). Ce projet, cofinancé par la BM et l'UE, soutient le ministère de l'économie et des finances (MEF), pour améliorer la gestion des investissements publics, la mobilisation de ressources intérieures (particulièrement la collecte d'impôts) et les mécanismes de contrôle et de redevabilité, y compris à travers le renforcement des corps de contrôles de l'État togolais;
- le projet de préparation et gestion budgétaire, financé par l'Union européenne et mis en œuvre par le FMI, soutient le MEF dans les réformes pour améliorer la préparation du budget, étendre la couverture et améliorer la qualité des informations budgétaires et renforcer la gestion de la trésorerie et sa meilleure articulation avec la gestion de la dette publique;
- les projets d'appui à la mise en œuvre du 11^e FED (PAMOFED) et la facilité d'appui au partenariat entre le Togo et l'Union européenne (FAPTUE), financent différentes assistances techniques liées à l'amélioration du climat des affaires;
- le projet d'appui à la participation citoyenne au processus budgétaire et des marchés publics et à la lutte contre la corruption, financé par l'Union européenne et mis en œuvre par l'alliance nationale des consommateurs et de l'environnement (réfèrent au Togo pour *Transparency International*);
- le programme justice (PASJ), financé par l'Union européenne, soutient le ministère de la justice pour renforcer la performance et la qualité de la justice au Togo, y compris dans ses aspects de lutte contre la corruption avec un volet spécifique d'appui aux corps de contrôle de l'État togolais (la Haute autorité de prévention et de lutte contre la corruption et les infractions assimilées (HAPLUCIA), Inspection générale des finances, Cour des comptes);

- le projet d'amélioration de la gouvernance locale pour l'exercice de la maîtrise d'ouvrage communal (PAGLEMOG), mis en œuvre par l'union des communes du Togo (UCT) qui vise l'amélioration des capacités de gouvernance des collectivités locales en finances locales et en gestion des faits d'état civil;
- le programme d'appui à la décentralisation et la gouvernance locale (ProDeGol), co-financé par l'Union européenne et la coopération allemande, mis en œuvre par l'agence allemande de coopération internationale (GIZ), soutient la mise en œuvre de la feuille de route de la décentralisation et des élections locales ainsi que la modernisation du système de l'état civil. Dans le cadre de ce programme, deux études de référence ont été réalisées: i) «Étude sur les finances et la fiscalité des collectivités territoriales au Togo»; ii) «Étude portant proposition de modalités pratiques de fonctionnement du Fonds d'appui aux collectivités territoriales (FACT) du Togo»;
- le programme de consolidation de l'État et du monde associatif (Pro-CEMA), co-financé par l'UE et la coopération allemande, soutient la société civile togolaise pour améliorer son rôle de contrôle de l'action publique et la redevabilité de l'action politique vis-à-vis des citoyens;
- le programme d'appui au renforcement de la démocratie participative locale pour un développement durable dans le sud-est de la région des plateaux au Togo (PARDL-DD);
- le projet «Appropriation, vulgarisation et mise en œuvre du nouveau guide du contribuable: impôts, droits et taxes dans les collectivités territoriales (AVGIDT)»;
- le projet d'appui aux statistiques financé par la BM en cours de préparation;
- le projet d'appui à l'inclusion financière des femmes vulnérables au Togo, financé par la Banque africaine de développement.

4. DESCRIPTION DE L'ACTION

4.1 Objectif général, objectif spécifique, produits attendus et activités indicatives

L'objectif global de l'action est de promouvoir une croissance économique inclusive et stable au Togo.

L'objectif spécifique est d'accompagner les autorités togolaises dans la mise en œuvre des réformes liées au plan national de développement 2018-2022 du Togo, et en particulier dans les réformes prévues dans la gestion des finances publiques, le climat des affaires et la décentralisation et les statistiques.

Les produits induits pour l'appui budgétaire sont: i) la transparence budgétaire et la redevabilité de la gestion des finances publiques au Togo sont consolidées; ii) la mobilisation des recettes par l'Office togolais des recettes est améliorée; iii) le processus de décentralisation est renforcé; iv) le climat des affaires au Togo est amélioré; v) le système statistique national est renforcé.

Les produits directs sont:

- le montant et la part des fonds d'aide extérieure disponibles au niveau du budget national pour les dépenses publiques sont augmentés et contribuent à augmenter l'espace budgétaire des autorités pour mettre en œuvre leur politique nationale de développement (PND);
- la coordination au niveau de l'appui au renforcement des capacités est améliorée;
- le dialogue politique, le respect des critères d'éligibilité de l'appui budgétaire de l'UE et l'atteinte des cibles ou les progrès envers celles-ci renforcent les capacités et facilitent la mise en œuvre des stratégies gouvernementales de développement et de réformes.

Les principaux intrants comprendront:

- le transfert de 33 000 000 EUR en appui budgétaire sur 2 ans;
- un dialogue continu avec le Gouvernement sur la politique économique en relation avec les conditions générales et les objectifs spécifiques à la surveillance régulière des critères d'éligibilité à l'appui budgétaire:
 - la stabilité du cadre macroéconomique;
 - la gestion des finances et le processus de transparence budgétaire;
 - la pertinence et la crédibilité des politiques publiques;
 - un dialogue de coordination avec les autres bailleurs de fonds intervenant dans l'appui budgétaire et dans les secteurs d'interventions (gestion des finances publiques, décentralisation, climat des affaires, statistiques).

4.2 Logique d'intervention

La logique d'intervention du programme d'appui budgétaire repose sur le soutien à la mise en œuvre du PND 2018-2022 dans des secteurs clés à savoir: la gestion des finances publiques, le climat des affaires, la décentralisation, et les statistiques. La réalisation du PND 2018-2022 du Togo permettra de promouvoir une croissance économique inclusive et stable, la création d'emploi et la réduction de la pauvreté dans le pays.

Pour atteindre ces objectifs, le programme d'appui budgétaire permettra d'augmenter le montant et la part des fonds d'aide extérieure disponibles au niveau du budget national, d'améliorer la coordination au niveau de l'appui au renforcement des capacités et de renforcer le dialogue avec les institutions. Cela permettra aux ministères acteurs du programme de trouver les ressources financières et le soutien politique nécessaires pour mettre en œuvre les réformes nationales dans les domaines ciblés.

Le choix des produits induits et des indicateurs et cibles liés vise à alimenter un dialogue sur les domaines ciblés par le programme et à faciliter la mise en œuvre des mesures de réformes prioritaires. En particulier, si les dispositions prévues dans la loi organique des lois de finances et, en particulier, le basculement au « budget programme » sont mises en œuvre, alors le processus et la transparence budgétaire seront renforcés grâce à une meilleure qualité et un meilleur contenu de la documentation budgétaire. L'adoption d'une planification stratégique et financière axée sur les résultats permettra au Togo de rendre la documentation plus accessible au public, d'améliorer l'efficacité et le suivi des dépenses publiques.

L'établissement du comité chargé du suivi des exonérations, en cohérence avec les directives de l'UEMOA, donnera au gouvernement togolais des outils de gouvernance et analyse pour mieux maîtriser les recettes non liquides (exonérations et chèques de Trésor). Cela permettra d'augmenter les recettes liquides internes du Togo en contribuant au financement des programmes de développement du pays et au respect des critères de convergence de l'UEMOA.

Le processus de décentralisation sera amélioré grâce à la tenue en 2019 des premières élections locales depuis 1987, à l'allocation de fonds pour les communes et au renforcement des ressources humaines. Ces mesures phares permettront aux collectivités locales d'avoir les ressources humaines et financières pour soutenir le développement des potentialités notamment économiques sur l'ensemble du territoire et d'améliorer la qualité des services publiques à la population.

Si la juridiction commerciale et le guichet unique pour la délivrance des titres fonciers sont efficacement opérationnels, le Togo améliorera considérablement son climat des affaires, car les investisseurs et les entreprises (étrangers et nationaux) pourront compter sur des mécanismes de transfert de propriété et d'exécution des contrats plus efficaces. Ces réalisations

permettront d'attirer davantage de capitaux, de faciliter et de renforcer les échanges internationaux et ainsi donner l'impulsion attendue au développement socio-économique du pays.

Si la nouvelle grille salariale est adoptée et le versement des primes est assuré aux spécialistes de l'Institut national de statistiques et d'études économiques et démographiques (INSEED), alors l'institution pourra effectivement retenir un cadre organique de ressources humaines avec les compétences appropriées. La mise à jour des comptes nationaux et leur publication régulière permettront également à l'INSEED de renforcer le système statistique du pays et de répondre à ses fonctions essentielles dans le suivi du PND et des questions de genre et notamment vis-à-vis de l'atteinte de l'ODD 5. Il a déjà été fait mention de la réalisation d'une première enquête mixte en 2017 et de la seconde enquête harmonisée sur les conditions de vie des ménages 2019-2020 avec l'appui de l'UEMOA. Ces deux enquêtes aideront à couvrir toutes les questions de genre et produiront des données désagrégées.

Toutes les mesures susmentionnées pourront se matérialiser si la volonté politique de mettre en place les réformes dans les domaines visés par l'appui budgétaire est soutenue au plus haut niveau de l'État et permet d'accélérer le rythme des réformes et de maintenir un dialogue ouvert et constructif avec les autorités et la société togolaise.

Ce programme d'appui budgétaire est fortement complémentaire à de nombreuses actions de l'UE déjà en cours, notamment dans le secteur de la gestion des finances publiques, de la décentralisation, de la justice, de la lutte contre la corruption, etc. (voir section 3.2).

4.3 Intégration des questions transversales

La question transversale de la gouvernance et de la capacité institutionnelle est au cœur du programme. Les questions transversales comme l'égalité des genres et la durabilité environnementale sont inscrites dans le PND. Le programme d'appui budgétaire soutient directement la question « genre » via l'indicateur sur la décentralisation relatif aux ressources humaines à mobiliser. En synergie avec le projet de préparation et gestion budgétaire, financé par l'Union européenne et mis en œuvre par le FMI, la mise en place d'un budget sensible au genre dans des ministères pilotes sera aussi soutenue. Il en sera de même au niveau des budgets des collectivités locales via le projet d'appui à la décentralisation (ProDeGol). Dans le cadre du dialogue avec l'INSEED, l'adoption et l'emploi au Togo de statistique désagrégée par sexe sera également encouragé.

4.4 Contribution à la réalisation des ODD

La présente intervention s'inscrit dans le programme des Nations unies de développement durable à l'horizon 2030. Elle contribue principalement à la réalisation progressive des ODD suivants :

OBJECTIF 1: éliminer la pauvreté sous toutes ses formes, en soutenant la création d'emplois et le développement économique et durable dans le pays;

OBJECTIF 5: parvenir à l'égalité entre les sexes, en soutenant la participation des femmes dans la fonction publique et l'accès à la propriété dans le respect de la législation interne;

OBJECTIF 8: promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous, en améliorant le climat des affaires dans le pays;

OBJECTIF 10: réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre;

OBJECTIF 11: faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables, à travers le soutien au processus de décentralisation;

OBJECTIF 16: promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, en promouvant la mise en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous;

OBJECTIF 17: renforcer les moyens de mettre en œuvre le partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser, en soutenant le secteur des statistiques au Togo;

En outre, l'appui à l'INSEED au travers de cet appui budgétaire participera à son renforcement pour le suivi des ODD ciblés par le PND.

5. MISE EN ŒUVRE

5.1 Convention de financement

Pour mettre en œuvre la présente action, il est envisagé de conclure une convention de financement avec le pays partenaire.

5.2 Période indicative de mise en œuvre

La période indicative de mise en œuvre opérationnelle de la présente action, au cours de laquelle les activités décrites à la section 4 seront menées et les contrats et accords correspondants seront mis en œuvre, est de 36 mois à compter de la date d'entrée en vigueur de la convention de financement.

La prolongation de la période de mise en œuvre peut être approuvée par l'ordonnateur compétent de la Commission, qui modifiera la présente décision, ainsi que les contrats et les accords concernés.

5.3 Mise en œuvre de la composante relative à l'appui budgétaire

5.3.1 Motivation des montants alloués à l'appui budgétaire

Le montant alloué à l'appui budgétaire est de 33 000 000 EUR. Ce montant repose sur les besoins de financement du gouvernement qui restent importants pour soutenir la croissance économique via un programme d'investissements publics intensif et créer l'espace pour les dépenses sociales, dans un cadre restrictif d'assainissement des dépenses publiques.

Aucun financement n'est alloué à l'appui complémentaire dans cette action étant donné que des appuis complémentaires sont programmés dans le cadre d'autres projets (co-) financés par l'UE (voir section 3.2).

5.3.2 Critères de décaissement de l'appui budgétaire

a) Les conditions générales applicables au décaissement de toutes les tranches sont les suivantes :

- progrès satisfaisants dans la mise en œuvre du plan national de développement du Togo 2018-2022 et maintien de la crédibilité et de la pertinence de cette politique;
- maintien d'une politique macroéconomique fondée sur la stabilité, crédible et pertinente, ou réalisation de progrès en vue de rétablir les principaux équilibres;
- progrès satisfaisants dans la mise en œuvre des réformes visant à améliorer la gestion des finances publiques, dont la mobilisation des recettes nationales, et maintien de la crédibilité et de la pertinence du programme d'action pour la réforme de la GFP (PARGFP) ;
- progrès satisfaisants en ce qui concerne la mise à la disposition du public, en temps utile, d'informations budgétaires accessibles, exhaustives et fiables.

b) Les indicateurs de performance pour le décaissement susceptibles d'être appliqués aux tranches variables sont les suivants: six indicateurs de performance avec différentes cibles appuyant les résultats décrits dans la section 4.1:

IP1: amélioration du processus et de la transparence de la documentation budgétaire publiée;

IP2: renforcement de la mobilisation des recettes internes;

IP3: mise en place des élus locaux et des maires;

IP4: opérationnalisation du Fonds d'appui aux collectivités locales (FACT);

IP5: amélioration du climat des affaires;

IP6: renforcement du système des statistiques.

Les cibles et indicateurs de performance retenus pour les décaissements seront applicables pendant toute la durée de l'action. Cependant, dans des circonstances dûment justifiées, une demande de modification des cibles et indicateurs pourra être présentée à la Commission par l'ordonnateur national du FED.

Il convient de noter que toute modification des cibles doit être convenue ex ante au plus tard au terme du premier trimestre de l'exercice soumis à l'évaluation. Les modifications convenues des cibles et des indicateurs font l'objet d'un accord préalable et peuvent être autorisées par écrit (soit au moyen d'une modification formelle de la convention de financement, soit par un échange de lettres).

En cas de dégradation sensible des valeurs fondamentales, les décaissements au titre de l'appui budgétaire peuvent être suspendus, réduits ou annulés, conformément aux dispositions pertinentes de la convention de financement.

5.3.3 Modalités de l'appui budgétaire

Le programme prévoit l'utilisation de tranches fixes (TF) et des tranches variables (TV) dans la proportion 48,5 % et 51,5 % respectivement du budget total.

L'appui budgétaire est fourni sous la forme d'un appui budgétaire direct non ciblé au Trésor public. L'opération de crédit des virements en euros décaissés en FCFA sera exécutée aux taux de change applicables, conformément aux dispositions pertinentes de la convention de financement.

5.4 Modalités de mise en œuvre pour l'appui complémentaire d'un appui budgétaire

L'appui complémentaire à cet appui budgétaire est financé dans le cadre du programme d'appui budgétaire précédent (CCET2, CRIS 38540), qui couvre le cofinancement des projets PAGE avec la BM. En outre, plusieurs programmes cofinancés par l'UE, notamment dans le secteur de la décentralisation et de la justice, sont fortement complémentaires à cet appui budgétaire (voir section 3.2).

5.5 Critères d'éligibilité géographique pour les marchés et les subventions

S.O.

5.6 Budget indicatif

	<i>Contribution de l'UE (EUR)</i>	<i>Contribution indicative de tiers (EUR)</i>
Appui budgétaire	33 000 000	s.o.
Totaux	33 000 000	s.o.

5.7 Structure organisationnelle et responsabilités

Le ministre de l'économie et des finances est le maître d'ouvrage.

La cellule d'appui à l'ordonnateur national appuiera le secrétariat permanent au suivi des réformes et des programmes financiers du ministère de l'économie et des finances dans la préparation du dossier de décaissement.

Les services mentionnés en relation aux indicateurs de performance sont chargés de la mise en œuvre des réformes visées ainsi que de la production des justificatifs nécessaires pour mesurer l'indicateur.

5.8 Suivi de la performance et des résultats et rapports

Le secrétariat permanent pour le suivi des programmes financiers et des politiques de réformes (SP-PRPF), en collaboration avec la cellule d'appui à l'ordonnateur national du FED, sera chargé d'organiser des réunions de suivi périodiques entre la Délégation de l'Union européenne et les services et ministères impliqués dans la mise en œuvre du programme pour assurer le suivi des critères d'éligibilité et des performances et donc réduire la fluctuation des décaissements et des montants en préservant la prévisibilité. Trois réunions par an sont prévues, organisées selon le calendrier et les objectifs fixés dans l'appendice 2 «modalité et calendrier de décaissement».

Le suivi technique et financier courant de la mise en œuvre de la présente action est un processus continu et fait partie intégrante des responsabilités du partenaire chargé de la mise en œuvre. À cette fin, le partenaire chargé de la mise en œuvre doit établir un système de suivi interne, technique et financier permanent pour l'action et élaborer régulièrement des rapports d'avancement (au moins une fois par an) et des rapports finaux. Chaque rapport rendra compte avec précision de la mise en œuvre de l'action, des difficultés rencontrées, des changements mis en place, ainsi que des résultats obtenus (produits et effets directs), mesurés par rapport aux indicateurs correspondants, en utilisant comme référence la liste du plan d'action stratégique ou de réforme du partenaire.

La Commission peut effectuer d'autres visites de suivi du projet par l'intermédiaire de son propre personnel et de consultants indépendants directement recrutés par la Commission pour réaliser des contrôles de suivi indépendants (ou recrutés par l'agent compétent engagé par la Commission pour mettre en œuvre ces contrôles).

5.9 Évaluation

Eu égard à la nature de l'action, il ne sera pas procédé à une évaluation de la présente action ou de ses composantes.

Une mission d'expertise externe pourra éventuellement être mobilisée afin d'analyser les progrès réalisés concernant les 4 conditions d'éligibilité et/ou les indicateurs des tranches variables, financée dans le cadre du PAMOFED ou son successeur.

5.10 Audit

Sans préjudice des obligations applicables aux marchés conclus pour la mise en œuvre de la présente action, la Commission peut, sur la base d'une évaluation des risques, commander des audits indépendants ou des missions de vérification des dépenses pour un ou plusieurs contrats ou conventions.

Il est prévu qu'un ou plusieurs marchés de services d'audit pourront être conclus au titre d'un contrat-cadre.

5.11 Communication et visibilité

La communication et la visibilité de l'UE constituent des obligations juridiques pour toutes les actions extérieures financées par l'UE.

Pour la présente action, il y a lieu de prévoir des mesures de communication et de visibilité, qui seront établies, au début de la mise en œuvre, sur la base d'un plan d'action spécifique dans ce domaine.

En ce qui concerne les obligations juridiques en matière de communication et de visibilité, les mesures seront mises en œuvre par la Commission, le pays partenaire, les contractants, les bénéficiaires de subvention et/ou les entités responsables. Des obligations contractuelles adaptées seront respectivement prévues dans la convention de financement, les marchés, les contrats de subvention et les conventions de délégation.

Le plan de communication et de visibilité de l'action ainsi que les obligations contractuelles adaptées seront établis sur la base des exigences de communication et de visibilité applicables aux actions extérieures de l'Union européenne (ou de tout document ultérieur).

Les activités seront financées dans le cadre du programme PAMOFED ou son successeur.

6. CONDITIONS PREALABLES

S.O.

APPENDICE – TABLEAU DE LA LOGIQUE D’INTERVENTION

	<i>Chaîne des résultats</i>	<i>Indicateurs</i>	<i>Valeurs de référence</i>	<i>Cibles (Année 2020)</i>	<i>Sources et moyens de vérification</i>
Impact attendu de la politique (objectif général)	Promouvoir une croissance économique inclusive et stable au Togo.	Taux de croissance du PIB en termes réels.	4,8 % (2018).	7 %	Cadre macroéconomique du PND/MEF/Direction de l'économie et des finances (prévisions).
		Taux de chômage et de sous-emplois (données ventilées par sexe).	3,4 % de la population active avec un niveau de sous-emploi d'environ 29 %. (2015)	2,8 % de la population active avec un niveau de sous-emploi de 21 %.	Rapport de l'enquête QUIBB/estimations INSEED.
		Taux de pauvreté monétaire au niveau national et en milieu rural.	55,1 % de la population totale et 68,7% de la population rurale (QUIBB 2015).	47,6 % de la population totale	Rapport de l'enquête QUIBB 2020/estimations INSEED.
Effets attendus de la politique [objectif(s) spécifique(s)]	Les autorités togolaises sont accompagnées dans la mise en œuvre du plan national de développement 2018-2022 du Togo, et en particulier dans les réformes dans les domaines de la gestion des finances publiques, le climat des affaires, la décentralisation et les statistiques.	Indicateurs PEFA.	PEFA (2016) Notation des IP 3,5, 9, 16, 17, 18, 30 et 31. Majorité de D.	Amélioration significative du pays lors du prochain PEFA devant se réaliser entre 2019 et 2020. Notation des IP 3,5, 9, 16, 17, 18, 30 et 31.	Rapports de PEFA 2016 et prochain rapport PEFA.
		Indice perception de la corruption (rang).	129 ^e place sur 180 contre 117 ^e en 2017, soit une perte de 12 places (2018).	Amélioration significative du classement du pays (un gain de 10 places) en janvier 2020.	Rapport <i>Transparency International</i> .
		Classement du pays selon l'indice Mô Ibrahim (Rang).	26 ^e sur 52 pays africains (2016).	Amélioration significative du classement du pays dans prochain Rapport Mô Ibrahim (un gain de 5 places minimum).	Rapport annuel de la Fondation Mô Ibrahim.
		Pourcentage des organes décentralisés mis en place et opération.	21 Communes (2018).	117 Communes	Rapport PND - cadre des résultats
		<i>Rang Doing Business.</i>	137 (2019).	134	Rapport Banque mondiale « Doing Business »
		<i>Statistical Capacity Indicator.</i>	70.0 (2017).	76.7	<i>Statistical Capacity Indicator website</i> (Banque mondiale)

	<i>Chaîne des résultats</i>	<i>Indicateurs</i>	<i>Valeurs de référence</i>	<i>Cibles (Année 2020)</i>	<i>Sources et moyens de vérification</i>
Produits induits	PRODUIT 1 : LE PROCESSUS ET LA TRANSPARENCE BUDGÉTAIRE SE SONT AMÉLIORÉS.	Statut des Documents de programmation budgétaire économique et pluriannuelle (DPBEP).	Document de programmation budgétaire économique et pluriannuelle (DPBEP) 2018-20 préparé en février 2018 et adopté en Conseil des ministres (2018).	DP BEP 2021-2023 en mars 2020.	Rapports de la direction générale du budget avec les services responsables de la préparation du DPBEP.
		Statut du débat d'orientation budgétaire.	DOB n'a pas eu lieu, transmis à titre d'information (2018).	DOB 2019-21 organisé juillet 2019 au plus tard et DOB 2020-21 organisé juillet 2020 au plus tard.	Rapports du secrétariat de l'Assemblée nationale.
		Statut de lois de finances selon méthodologie Budget-programmes.	Budget-programme 2019-2021 préparé à titre expérimental et sans approbation de l'Assemblée nationale (2018).	Budget-programmes 2020-2022 examiné à l'AN et Budget-programmes 2021-2023 examiné à l'AN.	Rapports du secrétariat de la commission de finances de l'Assemblée nationale.
		Statut des rapports d'exécution trimestriels.	Les rapports d'exécution trimestriels du budget et le TOFE sont produits avec des retards de plus de 2 trimestres (2018).	Rapports trimestriels du 2020 approuvé dans les 45 jours suivants la fin de la période.	Site web MEF.
		Statut des lois de règlements.	Les 2 premières lois de règlements portant sur les années 2014 et 2015 ont été examinées en juin 2018. Les 2 lois de règlement de l'année 2016 et 2017 ont été soumises à l'Assemblée nationale, mais elles n'ont pas été l'objet d'une votation (2018).	Les 2 lois de règlement de l'année 2016 et 2017 font l'objet d'une votation en 2018. Les lois de règlement n-1 sont présentées à l'AN avec le projet de loi de finance n+1.	Journal officiel du Togo.
		Statut du Budget citoyens.	Il n'y a pas de budget citoyen au Togo (2018).	Première publication pour le budget 2020.	Site web MEF.
	PRODUIT 2. LA MOBILISATION DES RECETTES PAR L'OTR EST AMÉLIORÉE.	Statut de l'Unité de Politique Fiscale (UPF) créée par l'arrêté n°95/MEF/CAB du 29 juin 2017.	L'UPF est, ad intérim, rattachée au cabinet du ministre de l'économie et des finances. Il n'y a pas de personnel dédié (2018).	Définition de la composition de l'Unité. La prise des actes de nomination du personnel.	Rapport de l'UPF. Procès Verbaux des réunions du CNDPTF.
		Statut du comité national de	Le Comité national de suivi du		

	<i>Chaîne des résultats</i>	<i>Indicateurs</i>	<i>Valeurs de référence</i>	<i>Cibles (Année 2020)</i>	<i>Sources et moyens de vérification</i>
		suivi du programme de transition fiscale (CNSPTF) crée par l'arrêté n°30/MEF/SG du 14 Mars 2017 et 3).	programme de transition fiscale (CNDPTF) n'a pas de membres désignés (2018).	La définition d'une feuille de route sur les priorités et/ou d'un plan d'action pour la période 2019/2020.	
		Statut du système fiscal de référence.	Le Togo ne dispose pas d'un rapport sur les dépenses fiscales basée sur la norme UE-MOA (2018).	Définition du système fiscal de référence. Inventaire des mesures dérogatoires par impôt, droit /taxe, base légale, bénéficiaires et objectifs.	Rapport de la cellule pour le suivi des dépenses fiscales.
		Nombre de contribuables actifs.	5,0 % (2017).	2020 : 15 %.	Rapport OTR.
	PRODUIT 3 LE PROCESSUS DE DECENTRALISATION EST AMELIORE	Statut des élections dans les municipalités togolaises	Dernière élection locale en 1987.	Tenue d'élection locale inclusive.	Rapport de la Commission électorale nationale indépendante. (CENI).
		Nombre de secrétaires généraux ayant pris fonction au sein de leur commune d'affectation.	21 secrétaires généraux (2018).	Au moins 60 secrétaires généraux dont 30 sont des femmes, ont pris fonction au sein de leur commune d'affectation en septembre 2020 au plus tard.	Acte de nomination du ministère de l'administration territoriale, de la décentralisation et des collectivités locales (MATDCL)/Direction de la décentralisation et des collectivités locales.
		Statut du Fonds d'appui aux collectivités locales.	0% du montant du FACT alloué au titre de l'année est rétrocédé aux communes (2018).	Chacune des 117 communes a reçu au moins 50 % du montant du FACT qui leur est alloué au titre de l'année 2020.	Arrêté (à confirmer) MATDCL. Tableau de l'Agence comptable centrale du trésor (ACCT) du Trésor avec le registre des décaissements.
	PRODUIT 4. LE CLIMAT DES AFFAIRES AU TOGO EST AMÉLIORÉ.	Statut du processus de délivrance des titres fonciers.	Un seul conservateur est habilité à signer les titres fonciers en 2018.	Au moins 90 % des réquisitions d'immatriculation déposées entre 01/07/19 et le 31/01/2020 ont abouti un titre foncier avant le 01/09/2020.	Statistiques de la direction du cadastre et de la conservation foncière et de l'enregistrement (Office togolais des recette).
		Pourcentage des affaires enrôlées au tribunal de commerce de Lomé qui ont fait l'objet d'un jugement sur le fond.	Le tribunal de commerce de Lomé n'existe pas (2019).	Au moins 90% des affaires enrôlées entre le 1er septembre 2019 et le 30 avril 2020 ont fait l'objet d'un jugement sur le fonds avant le 1er septembre 2020 par le tribunal de commerce de Lomé.	Rapport du greffier, secrétariat tribunal du commerce de Lomé.

	<i>Chaîne des résultats</i>	<i>Indicateurs</i>	<i>Valeurs de référence</i>	<i>Cibles (Année 2020)</i>	<i>Sources et moyens de vérification</i>
	PRODUIT 5 : LE SYSTÈME STATISTIQUE NATIONAL EST RENFORCÉ	Statut des pratiques ressources humaines vis-à-vis des employés de l'INSEED.	Mesures et moyens insuffisants de la direction générale de la statistique et de la comptabilité nationale (DGSCN) de l'INSEED. Le personnel n'est pas motivé et voudrait améliorer ses conditions de travail. La grille salariale n'est pas adoptée (2018).	Adoption par arrêté de la nouvelle grille salariale du personnel de l'INSEED avant le 30/09/2020.	Bulletin officiel Togo. Budget de fonctionnement INSEED et fiche de paie et rapports d'activités annuels. Rapports de suivi-évaluation PND 2018-2022. Rapport d'activité d'Institut national de la statistique et des études économiques et démographiques (INSEED).
		Statut de la publication des comptes nationaux.	Des séries des comptes nationaux avec une année de base 2008 sont en cours d'actualisation (2018). Les comptes nationaux 2016 définitifs ont été publiés sur la base SCN 1993 (2018).	Publication des comptes nationaux définitifs 2016 et 2017 sur la base du SCN 2008 (base 2016) avant le 30/09/2020.	Site web INSEED.
Produits directs	Le montant et la part des fonds d'aide extérieure disponibles au niveau du budget national pour les dépenses publiques sont augmentés et contribue à augmenter l'espace budgétaire des autorités pour mettre en œuvre leur politique nationale de développement (PND) ;	Part de l'aide extérieure au niveau du budget national (en euros). Montant en euros déboursés sous l'appui budgétaire.	116,2 milliards de FCFA (2017).	94,6 milliards FCFA (2020 PND).	Budget de l'État et rapports trimestriels d'exécution. Revue annuelle PND. Note de décaissement CCET3.
	La coordination au niveau de l'appui au renforcement des capacités est améliorée.	Statut des mécanismes de coordination des bailleurs.	Les mécanismes de coordination des bailleurs de fonds/PTF sont limités et, dans certains cas, ne sont pas guidés par les autorités nationales (2018).	Les mécanismes de coordination des bailleurs sont relancés.	PV des réunions de coordination
	Le dialogue de politique, le respect des critères d'éligibilité de l'appui budgétaire de l'UE et l'atteinte des cibles ou les progrès envers celles-ci renforcent les capaci-	Nombre de réunions annuelles organisées sur les sujets visés par l'appui budgétaire.	1 réunion sur les sujets visés par l'appui budgétaire (2018).	3 réunions par an.	PV des réunions

	<i>Chaîne des résultats</i>	<i>Indicateurs</i>	<i>Valeurs de référence</i>	<i>Cibles (Année 2020)</i>	<i>Sources et moyens de vérification</i>
	tés et facilitent la mise en œuvre des stratégies gouvernementales de développement et de réformes.				



FR

Cette action est financée par l'Union européenne

ANNEXE 2

de la décision de la Commission relative au financement du programme d'action annuel 2019
en faveur de la République du Togo

Document d'action concernant la «Facilité d'appui au partenariat entre le Togo et l'Union européenne (FAPTUE)»

1. Intitulé/acte de base/numéro CRIS	Facilité d'appui au partenariat entre le Togo et l'Union européenne (FAPTUE) Numéro CRIS: TG/FED/041-717 financé par le 11 ^e Fonds européen de développement (FED)	
2. Zone bénéficiaire de l'action/localisation	Afrique Subsaharienne, Togo L'action sera menée à l'endroit suivant: Togo, Lomé auprès des services de l'ordonnateur national (ON) du FED.	
3. Document de programmation	Programme indicatif national (PIN) du Togo pour la période 2014-2020	
4. Objectifs de développement durable (ODD)	Objectif 8 – Travail décent et croissance économique Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous (8.2, 8.3, 8.5) Objectif 9 - Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation	
5. Secteur d'intervention/ domaine thématique	Mesures d'appui ou d'accompagnement de la programmation, préparation ou mise en œuvre d'actions	Aide au développement: OUI ¹
6. Montants concernés	Coût total estimé: EUR 3 400 000 Montant total de la contribution du FED : EUR 3 400 000	
7. Modalité(s) d'aide et modalité(s) de mise en œuvre	Modalité de projet : Gestion directe - Passation de marchés publics de services Gestion indirecte avec le Togo	

¹ L'aide publique au développement doit avoir pour objectif essentiel la promotion du développement économique et du bien-être dans les pays en développement.

8 a) Code(s) CAD	15110 : Politiques publiques et gestion administrative 43010: Multi-secteurs			
b) Principal canal de distribution	12000-12001 – Gouvernement central du Togo 12004 – Autres entités publiques dans le pays bénéficiaire			
9. Marqueurs (issus du formulaire CRIS CAD)	Objectif stratégique général	Non ciblé	Objectif significatif	Objectif principal
	Développement de la participation/bonne gouvernance	☐	☐	X
	Aide à l'environnement	☐	X	☐
	Égalité entre les hommes et les femmes et émancipation des femmes et des jeunes filles	☐	X	☐
	Développement du commerce	☐	X	☐
	Santé génésique, maternelle, néonatale et infantile	X	☐	☐
	Réduction des risques de catastrophe	X	☐	☐
	Inclusion de personnes avec handicap	X	☐	☐
	Nutrition	X	☐	☐
	Marqueurs de la convention de Rio	Non ciblé	Objectif significatif	Objectif principal
	Diversité biologique	X	☐	☐
	Lutte contre la désertification	X	☐	☐
	Atténuation du changement climatique	☐	X	☐
	Adaptation au changement climatique	☐	X	☐
10. Programmes thématiques phares « Biens publics mondiaux et les défis qui les accompagnent »	S.O.			

RESUME

La présente action couvre une facilité d'appui transversal au partenariat entre le Togo et l'Union européenne dans le cadre des objectifs de l'Alliance Afrique-Europe, du plan national de développement (PND) 2018-2022 du Togo, du programme indicatif national (PIN) 2014-2020 du 11^e FED pour le Togo, du document de programmation conjointe avec les États membres de l'UE, et du futur cadre de programmation 2021-2027 pour le Togo.

Cette facilité a les **objectifs spécifiques** suivants :

OS1. L'efficacité, l'efficacé et l'impact des programmes de coopération entre l'Union européenne (et ses États membres) et le Togo sont améliorés;

OS2. Des réformes et initiatives ponctuelles dans les secteurs prioritaires de coopération entre le Togo et l'UE sont facilitées

OS3. L'opinion publique au Togo et en Europe est mieux informée et sensibilisée sur la coopération UE-Togo, les politiques communautaires et le rôle d'acteur global de l'UE dans le monde.

Dans le cadre de ces objectifs, cette facilité permettra de financer les activités suivantes :

1) Études, assistances techniques, événements, formations, fournitures/travaux mineurs, actions de visibilité et autres activités ponctuelles liées aux priorités de coopération entre le Togo et l'UE,

2) Prise en charge des frais de fonctionnement de la cellule d'appui à l'ordonnateur national du FED (CAON): personnel, frais de bureau, formations/missions, etc.

Ainsi, cette facilité d'appui au partenariat entre le Togo et l'Union européenne (FAPTUE) se veut une continuation du projet d'appui à la mise-en-œuvre du 11^e FED (PAMOFED 2017-2020) qui poursuivra en outre les objectifs de l'Alliance Afrique-Europe.

1 ANALYSE DU CONTEXTE

1.1 Description du contexte

Le Togo est un pays de l'Afrique occidentale d'une superficie de 56 600 km² pour une population totale actuelle estimée à 7 606 374 habitants (en 2016) contre 6 500 000 en 2010.

Le pays a enregistré une croissance moyenne de 5,4 % sur la période 2013-2017, tirée par une politique de grands travaux publics et une forte production agricole. L'investissement massif dans les infrastructures, financé dans une large mesure auprès de banques commerciales, a conduit à une augmentation conséquente de la dette qui est passée de 47,3 % du produit intérieur brut en 2012 à 81,8 % en 2016. Dans le cadre de la facilité élargie de crédit (FEC) signée avec le Fonds monétaire international (FMI) en 2017, le Gouvernement a mis en œuvre un programme d'assainissement budgétaire qui devrait permettre une réduction de la dette publique d'environ 5 points de pourcentage du PIB au cours de la période 2017-2018, qui restera toutefois au-dessus des 70 % du plafond prévu par les critères de convergence économique l'Union économique et monétaire ouest africaine (UEMOA). La dernière mission de revue du FMI en octobre 2018 a confirmé l'important effort d'assainissement entrepris par les autorités togolaises.

Sous l'effet de ces mesures d'assainissement budgétaire et des tensions politiques de 2017 concernant les réformes du cadre constitutionnel et électoral, le PIB togolais a enregistré en 2017 une diminution du taux de croissance, selon les estimations est de 4,4 %, contre 5,1 % en 2016. L'économie a été soutenue par les performances du secteur agricole, qui représente

près de 40 % du PIB et fournit plus de 60 % des emplois. Le secteur a bénéficié de précipitations favorables et d'une amélioration de la compétitivité grâce à l'introduction de nouvelles techniques de culture et la distribution de semences. Les industries extractives et le secteur des échanges contribuent également à l'économie nationale. Par contre, la diminution des investissements publics en faveur de la modernisation des infrastructures a affecté la contribution du secteur de la construction. De plus, les tensions politiques ont eu un impact négatif sur le secteur commercial privé. L'inflation reste maîtrisée à 0,7 % en moyenne en 2017, grâce à la politique monétaire prudente menée par les membres de la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) et au faible niveau des prix alimentaires.

Le taux de pauvreté globale a légèrement baissé entre 2006 et 2015, passant de 61,7 % à 55,1 %. Le document de cartographie de la pauvreté publié en juin 2018 par le gouvernement togolais indique une valeur de 53,5 % en 2017, soit une régression de 1,6 points en 2 ans (mais une progression du taux de pauvreté dans la capitale). Le chômage qui touchait 6,5 % de la population active en 2011 avec un taux de sous-emploi de 22,8 % est tombé à 3,6 % en 2015 avec un taux de sous-emploi d'environ 29 %. Le Togo stagne dans le classement de l'indice de développement humain (IDH) à la 165^e place en 2018 et ce, depuis 2015.

Les autorités togolaises se sont activement engagées à promouvoir la transformation de l'économie togolaise, comme envisagé dans le plan national de développement (PND) 2018-2022, notamment en multipliant les réformes liées à l'amélioration du climat des affaires et les initiatives visant à augmenter considérablement l'investissement privé. Le Togo a ainsi enregistré des progrès importants dans les classements internationaux tels que le rapport *Doing Business* (+19 places), l'indice Mo Ibrahim, et la notation du *Millenium Challenge Account* (MCA).

1.2 Cadre stratégique de l'action (mondial, l'UE)

La stratégie globale pour la politique étrangère et de sécurité de l'Union européenne (approuvé en juin 2016) et le nouveau consensus européen pour le développement «notre monde, notre dignité, notre avenir»² (adopté en juin 2017) établissent les grandes lignes et les objectifs de l'action extérieure et la politique de développement de l'UE et de ses États membres, en intégrant les objectifs de développement durable des Nations unies (ODD). Le Consensus européen prône une approche plus étroite et coordonnée entre l'UE et ses États membres. Au Togo, l'UE, l'Allemagne et la France ont signé en juin 2016 un document de programmation conjointe 2014-2020 en appui à la stratégie de développement du Togo.

En septembre 2017, la Commission européenne a adopté le plan d'investissement extérieur européen³ (PIE), afin de contribuer à stimuler l'investissement dans les pays partenaires d'Afrique et du voisinage européen. Ce plan permettra de: i) contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable des Nations unies (ODD), tout en agissant sur certaines des causes profondes des migrations et ii) de mobiliser des investissements publics et privés durables en vue d'améliorer le développement économique et social, en mettant l'accent sur la création d'emplois décents. C'est un des outils principaux pour la mise-en-œuvre du nouveau paradigme de la stratégie de coopération de l'UE, transcrite dans la nouvelle Alliance Afrique-Europe pour des investissements et emplois durables publiée en septembre 2018. Cette alliance repose sur quatre piliers: i) la promotion et le soutien à l'investissement privé créateur d'emplois; ii) l'investissement dans l'éducation et le développement des compétences

² OJ C 210 du 30.6.2017.

³ COM(2016) 581 final du 14.9.2016.

techniques et professionnelles; iii) le renforcement du climat des affaires; et iv) l'augmentation du commerce et de l'intégration régionale. Les objectifs de l'Alliance et du PIE sont totalement en ligne avec la vision contenue dans le PND 2018-2022 de transformer l'économie du Togo, notamment grâce à des investissements massifs du secteur privé.

1.3 Analyse des politiques publiques du pays partenaire/de la région

Depuis son approbation le 3 août 2018, le programme national de développement (PND) 2018-2022, constitue le nouveau cadre de la politique de développement du Togo. Ce plan prend en compte les enseignements de la précédente stratégie de croissance accélérée et promotion de l'emploi (SCAPE) 2013-2017 et vise une transformation structurelle de l'économie togolaise tout en intégrant les objectifs de développement durables de l'Agenda 2030. Préparé avec le soutien de l'Union européenne via l'accompagnement technique du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) (FED/2016/379-193), le PND comporte trois axes stratégiques qui visent l'atteinte d'objectifs interdépendants. Pour atteindre ces objectifs, le PND accorde une place cardinale à l'amélioration du climat des affaires et à la promotion de l'investissement privé (65 % du financement du PND devrait venir du secteur privé), afin de promouvoir la création d'emplois et un développement économique durable, prenant en compte les contraintes fiscales actuelles. Ce cadre de la politique de développement offre d'importantes opportunités de synergie avec le plan d'investissement extérieur européen (PIE) mais aussi pour d'autres investisseurs.

Les trois axes stratégiques du PND sont les suivants:

- Axe stratégique 1 La mise en place d'un hub logistique d'excellence et un centre d'affaires de premier ordre dans la sous-région;
- Axe stratégique 2 Le développement de pôles de transformation agricole, manufacturiers et d'industries extractives;
- Axe stratégique 3 La consolidation du développement social et le renforcement des mécanismes d'inclusion.

Pour orchestrer ces changements menés tambour battant, une cellule climat des affaires (CCA) a été officiellement lancée. Le plan d'action de la cellule climat des affaires, validé le 30 janvier 2018, regroupe les mesures à mettre en œuvre par les différentes structures du gouvernement en lien avec l'amélioration du climat des affaires. Pour l'année 2018, six principales réformes ont été mises en œuvre permettant au Togo de progresser de 19 places dans le classement du *Rapport Doing Business 2019*.

1.4 Analyse des parties prenantes

Étant donné la portée multisectorielle de cette facilité qui appuiera la réalisation du compact Togo-UE dans les secteurs prioritaires identifiés (environnement/changement climatique, égalité de genre, énergie, agriculture/transformation, infrastructures liées à l'intégration régionale, formation professionnelle, gouvernance économique, etc.), de nombreux acteurs sont concernés et pourront bénéficier des appuis envisagés, notamment les universités, les étudiants et les jeunes volontaires; les associations du secteur privé, et les entreprises, le ministère de l'économie et des finances (MEF); le ministère de la planification du développement et de la coopération (MPDC); la cellule climat des affaires (CCA); les ministères en charge de l'éducation et de la formation professionnelle, du commerce, de l'industrie, de la promotion du secteur privé, de l'énergie, de l'agriculture, des infrastructures, du transport, de la jeunesse, de la promotion de la femme; le ministère de la justice, le ministère de l'environnement, du développement durable et de la protection de la nature et ses directions, etc.

Le ministre de la planification du développement et de la coopération (MPDC) est l'ordonnateur national du Fonds européen de développement. Le ministre de l'économie et des finances est l'ordonnateur national délégué, et le directeur de cabinet de ce dernier est ordonnateur national suppléant. Le MPDC est, au jour le jour, le correspondant de la Délégation. La cellule d'appui à l'ordonnateur national (CAON), directement rattachée au ministre du MPDC et logée au sein de ce ministère, est composée à ce stade d'experts nationaux (majoritairement des fonctionnaires détachés) et fonctionne principalement sur financement FED. Cependant dans le cadre du PAMOFED, un accord a été conclu pour que le nouveau coordonnateur de la CAON et le nouveau responsable administratif et financier soient des fonctionnaires rémunérés par l'État. En outre, le Gouvernement s'est engagé à mobiliser des fonctionnaires rémunérés par l'État lorsque les fonctionnaires détachés actuellement en poste à la CAON quitteront leur poste.

1.5 Analyse des problèmes/domaines d'appui prioritaires

Le Togo est un pays moins avancé (PMA) avec une population évaluée à 7,5 millions d'habitants en 2017. La population est jeune, 40 % a moins de 15 ans, et 75 % a moins de 35 ans, ce qui constitue un énorme défi en termes de formation et de création d'emplois.

À l'instar de la plupart des pays de l'Afrique subsaharienne, le Togo fait face au problème d'inadéquation emploi-formation avec pour effet un taux élevé de chômage et de sous-emploi. Malgré la mise en œuvre du programme ERASMUS+ pour améliorer les compétences des apprenant à travers les échanges interuniversitaires, force est de constater que les étudiants togolais ne bénéficient pas assez de ce programme. Par conséquent, il y a besoin de promouvoir davantage ce programme Erasmus + en encourageant les universités du Togo à rechercher des partenariats avec des établissements européens d'une part, et en expliquant aux étudiants les opportunités de mobilité offertes dans le cadre d'Erasmus + d'autre part.

Dans son nouveau plan national de développement (PND 2018-2022), le Togo ambitionne de transformer structurellement son économie en s'appuyant sur le développement du secteur privé afin de soutenir une croissance durable et créatrice d'emploi. De nombreuses réformes ont été entreprises pour améliorer le climat des affaires et des investissements publics massifs ont été réalisés pour soutenir cette vision. Une cellule climat des affaires au sein de la présidence et un comité de concertation État - secteur privé ont été créés en 2017, et le Togo a été admis en avril 2018 à l'initiative du compact G20 pour stimuler l'investissement en Afrique. Des avancées significatives ont été depuis enregistrées en particulier au niveau de la création d'entreprises, la libéralisation et la modernisation dans le secteur des télécommunications, la justice commerciale, la simplification fiscale, et dans le domaine du foncier. Ces initiatives ont pour but de lever des contraintes et distorsions importantes qui empêchent le secteur privé de déployer tout son potentiel, tels qu'une main d'œuvre peu compétitive, une pression fiscale élevée dû à une assiette fiscale restreinte, l'accès à l'énergie, les monopoles ou oligopoles des sociétés étatiques dans plusieurs secteurs-clés, faible administration très centralisée, système judiciaire inadéquat, manque de ressources humaines et financières, accès au crédit, corruption, etc.

Par ailleurs, la coordination entre les partenaires techniques et financiers et avec le Gouvernement reste à améliorer. Depuis la création du dispositif institutionnel de coordination, de suivi et de l'évaluation des politiques de développement (DIPD) en 2011 et la création de comités sectoriels avec la nomination de certains partenaires techniques et financiers (PTF) comme chef de file pour les PTF, les dispositions idoines n'ont pas été prises pour appliquer pleinement ce mécanisme et assurer des réunions de coordination régulières dans les secteurs. L'UE avait appuyé un projet (10^e FED) avec le PNUD pour renforcer ce dispositif et établir une base de données en ligne, cependant le projet n'a pas produit les

résultats escomptés. Il y a peu de secteurs qui organisent une revue annuelle avec les PTF. L'UE a relancé en 2016-2017 avec l'Allemagne et la France des groupes de coordination dans les secteurs de l'énergie, l'eau et l'assainissement, la décentralisation, l'agriculture, l'environnement, et la gestion des finances publiques. Le nouveau PND a annoncé la création d'une agence de coordination pour la mise en œuvre du PND mais elle n'a pas encore été établie. Ainsi, en l'absence de l'application d'un cadre formel de coordination, la coordination dans chaque secteur repose sur des initiatives ad hoc plus ou moins suivies.

La facilité d'appui au partenariat entre le Togo et l'UE (FAPTUE) va permettre de répondre de manière rapide et flexible à des demandes ponctuelles à certaines de ces problématiques, qui n'ont pas été programmées mais qui s'inscrivent dans les priorités de coopération (visibilité générale de l'action de l'UE et du programme ERASMUS, bonne gouvernance, gouvernance économique y compris le climat des affaires, commerce/intégration régionale, investissement privé, énergie, égalité de genre, environnement/changement climatique, sécurité, migration, droits de l'Homme, etc.). En outre, étant donné la fonction cruciale de l'ordonnateur national (ON) du FED telle qu'énoncée dans l'Accord de Cotonou, notamment en tant qu'autorité contractante de nombreux projets, il est primordial qu'il bénéficie de services d'appui technique pour faciliter la bonne formulation et la bonne gestion des programmes de coopération Togo-UE au quotidien.

Cette facilité permettra ainsi de soutenir efficacement la formulation de nouveaux programmes, d'appuyer la réalisation de certains objectifs de l'Alliance Afrique-Europe et du plan d'investissement extérieur européen, et de répondre rapidement à des demandes ponctuelles d'événements, formations, études ou expertise-conseil dans des domaines prioritaires, ce qui est très apprécié par les autorités togolaises et autres institutions.

2 RISQUES ET HYPOTHÈSES

Risques	Niveau de risque (E/M/F ⁴)	Mesures d'atténuation
Instabilité politique, économique et institutionnelle	M	Dialogue politique au plus haut niveau de l'État et avec l'opposition, notamment dans le cadre du G-5. Soutien aux réformes économiques en collaboration avec les autres partenaires techniques et financiers
Manque d'engagement pour la mise en œuvre des réformes dans le domaine de la gestion des finances publiques et du climat des affaires	F	Dialogue politique/sectoriel au plus haut niveau de l'État. Soutien technique et financier aux réformes
Rotation importante du personnel de la CAON	M	Fonctionnarisation du personnel de la CAON. Ajustement du système de rémunération du personnel suivant la revalorisation des indemnités et le statut des fonctionnaires. Assistance technique en place afin de permettre une transition fluide.

⁴ Élevé (E), moyen (M), faible (F).

Les universités togolaises ne sont pas incluses dans des partenariats sélectionnés dans le cadre d'appel à propositions d'ERASMUS+.	M	Appui à l'identification de partenaires européens
Hypothèses		
Le gouvernement continue la fonctionnarisation progressive du personnel de la cellule d'appui à l'ordonnateur au sein du ministère. Dans le cadre du projet d'appui à la mise en œuvre du 11^e FED, un accord a été conclu pour que le nouveau coordonnateur de la CAON et le nouveau responsable administratif et financier soient des fonctionnaires rémunérés par l'État. En outre le Gouvernement s'est engagé à mobiliser des fonctionnaires rémunérés par l'État lorsque les fonctionnaires détachés actuellement en poste à la CAON quitteront leur poste. La durée maximum de service pour un titulaire dans un poste sensible (coordonnateur, responsable administratif et financier (RAF), comptables, chargés de programmes) est de 7 ans. Les postes, graduellement republiés, de coordonnateur, RAF, comptables et chargés de programmes, seront réservés aux fonctionnaires. La volonté politique de mettre en place les réformes dans les domaines visés par la facilité est soutenue au plus haut niveau de l'État et permet d'accélérer le rythme des réformes et de maintenir un dialogue ouvert et constructif avec les autorités sur ces réformes et les principaux défis, ainsi qu'avec les différents acteurs de la société togolaise.		

3 ENSEIGNEMENTS TIRÉS ET COMPLÉMENTARITÉ

3.1 Enseignements tirés

Les leçons tirées de la mise en œuvre des précédents programmes indicatifs nationaux (PIN) sont:

- la nécessité d'assurer une identification et une programmation approfondie des projets/programmes de coopération entre le Togo et l'UE et de pouvoir pour cela compter sur des services d'expert-conseil. Les faiblesses institutionnelles et organisationnelles identifiées dans différentes institutions gouvernementales motivent également un appui conséquent pour encadrer et accompagner la mise en œuvre de la coopération de l'UE;
- l'importance d'assurer, par la formation, l'organisation de séminaires/ateliers et la participation à des conférences, une connaissance suffisante des procédures et politiques de l'UE et des dernières évolutions concernant le partenariat entre l'UE et l'Afrique;
- la nécessité du maintien d'un appui spécialisé à l'ON pour l'assister efficacement dans son rôle d'autorité contractante, et faciliter la bonne réalisation du partenariat global entre le Togo et l'UE. Il a également été jugé nécessaire que les fonctions de coordonnateur et de responsable administratif et financiers soient exercées par des fonctionnaires rémunérés par l'État, vu les responsabilités stratégiques et fiduciaires qu'ils exercent au nom de l'autorité contractante;
- la nécessité de compléter les actions de visibilité intégrées dans chaque projet par la mise en œuvre d'une stratégie de visibilité globale et cohérente et certaines actions ponctuelles relatives à la coopération Togo-UE et au rôle de l'UE dans le monde en général;

- la faible valeur ajoutée de la participation individuelle à des formations ou événements à l'international, en comparaison à des formations institutionnelles et événements au Togo touchant un bien plus large public.

3.2 Complémentarité, synergie et coordination des donateurs

Cette facilité vient en soutien à l'ensemble des actions mises en œuvre dans le cadre du 11^e FED et à la préparation des futures actions de coopération avec le Togo dans le cadre de l'Alliance Afrique-Europe, tel qu'envisagé dans le compact Togo-UE pour la croissance et l'emploi. La facilité sera complémentaire aux programmes du Gouvernement et d'autres partenaires techniques et financiers promouvant l'investissement privé, une amélioration du climat des affaires et l'emploi des jeunes. Étant donné les synergies évidentes entre les secteurs prioritaires identifiés dans le compact UE-Togo et les secteurs de concentration actuels de l'Allemagne et la France au Togo (énergie, agriculture, formation professionnelles), la facilité permettra d'identifier et de programmer des actions conjointes avec les États membres. Dans la pratique, les expertises mobilisées dans le cadre de cette facilité seront, chaque fois que souhaitable et possible, coordonnées ou même intégrées à des équipes pluri-bailleurs, afin d'améliorer les synergies entre partenaires, par exemple sur des thématiques spécifiques d'intérêt commun (finances publiques, décentralisation, énergie, eau/assainissement, etc.).

4 DESCRIPTION DE L'ACTION

4.1 Objectif général, objectif(s) spécifique(s), produits attendus et activités indicatives

Objectif global

L'objectif global de l'action est de renforcer le partenariat Togo-UE dans le cadre de l'Alliance Afrique-Europe et le plan national de développement 2018-2022 du Togo.

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES	PRODUITS ATTENDUS	ACTIVITÉS INDICATIVES
OS1. L'efficacité, l'efficacité et l'impact des programmes de coopération entre l'Union européenne (et ses États membres) et le Togo sont améliorés.	• Produit 1.1 : des nouveaux programmes de coopération entre l'UE (et ses États membres) et le Togo sont identifiés, formulés et appuyés en accord avec les priorités du PND et l'Alliance Afrique-Europe (y compris dans le cadre d'éventuels partenariats public-privés).	Études, assistances techniques, événements, formations, fournitures/travaux mineurs, actions de visibilité et autres activités ponctuelles liées aux priorités de coopération entre le Togo et l'UE, dans le cadre du PND, du programme indicatif national (PIN) 2014-2020 pour le Togo, de la programmation conjointe avec les États membres de l'UE, et du futur cadre de coopération avec le Togo pour la période 2021-2027, en tenant compte des piliers de l'Alliance Afrique-Europe.

OS2 Des réformes et initiatives ponctuelles dans les secteurs prioritaires de coopération entre l'Union européenne et le Togo sont facilitées.	• Produit 2.1: les politiques, réformes, programmes et initiatives ponctuelles dans les secteurs prioritaires de coopération UE-Togo sont soutenues, notamment dans les domaines de l'amélioration du cadre des affaires, de la promotion de l'investissement privé, de l'emploi des jeunes et des femmes, de la promotion de l'égalité de genre, de la protection de l'environnement, et du commerce et de l'intégration régionale. • Produit 2.2: l'investissement des entreprises européennes au Togo est facilité • Produit 2.3: la coordination des partenaires techniques et financiers est améliorée.	Études, assistances techniques, évènements, formations, fournitures/travaux mineurs, actions de visibilité et autres activités pour appuyer des réformes et initiatives ponctuelles dans les secteurs prioritaires de coopération entre l'Union européenne et le Togo.
OS3. L'opinion publique au Togo et ailleurs est mieux informée et sensibilisée sur la coopération UE-Togo, les politiques communautaires et le rôle d'acteur global de l'UE dans le monde.	• Produit 3.1: augmentation du nombre d'étudiants et professeurs togolais bénéficiant du programme ERASMUS. • Produit 3.2: augmentation du nombre de visiteurs et de fans sur le site et les réseaux sociaux de la Délégation. • Produit 3.3: augmentation de la couverture médiatique des actions de l'UE. • Produit 3.4: renforcement de la diplomatie culturelle de l'UE au Togo.	• Appui à l'identification de partenaires européens pour l'inclusion d'universités togolaises dans des propositions ERASMUS; promotion du programme auprès des étudiants. • Sponsorisation des pages officielles de la Délégation sur les réseaux sociaux. • Animation du réseau des responsables de la communication des projets de l'UE. • Semaine de l'Europe au Togo. • Concours Quizz UE. • Conférences de presse. • Production de brochures et

		autres matériel de visibilité. • Journées mondiales (droits de l'Homme, femmes, eau, etc.). • Soutien aux événements culturels européens et togolais, y compris à travers les instituts culturels des États membres au Togo.
--	--	--

4.2 Logique d'Intervention

La logique d'intervention de cette facilité est de pouvoir répondre de manière rapide et flexible à des demandes principalement ponctuelles, et de participer aux frais de fonctionnement de la cellule d'appui à l'ordonnateur nationale du FED (CAON) qui joue un rôle primordial dans la bonne formulation et la gestion des programmes de coopération Togo-UE. Cette facilité permettra ainsi de soutenir efficacement la formulation de nouveaux programmes Togo-UE, d'appuyer la réalisation de certains objectifs de l'Alliance Afrique-Europe, et de répondre rapidement à des demandes ponctuelles d'événements, formations, études ou expertise-conseil dans des domaines prioritaires, ce qui est très apprécié par les autorités togolaises et autres institutions.

Les facilités précédentes ont pleinement démontré l'utilité d'avoir ce genre de facilité pour faire face à des demandes ad hoc pour financer des formations, événements, missions, études ou appui technique de court terme dans des domaines prioritaires stratégiques, actions de visibilité et actions culturelles, qui ne peuvent être intégrés dans les programmes bilatéraux dans les secteurs focaux de coopération. Cette facilité permettra aussi de soutenir la mise en œuvre de l'Alliance Afrique-Europe au Togo alors que tous les fonds du 11^e FED ont été engagés. Ce type de facilité flexible est très utile pour appuyer rapidement certaines réformes clés visant à améliorer le climat des affaires ou des études de faisabilité pour des investissements. C'est donc un instrument très stratégique pour appuyer les objectifs de la coopération UE-Togo.

4.3 Intégration des questions transversales

La question transversale de la gouvernance et de la capacité institutionnelle est au cœur du projet. Le renforcement de capacités des acteurs étatiques et non étatiques dans les domaines stratégiques d'intérêt commun entre l'UE et le Togo (secteurs d'intervention du 11^e FED, environnement et changement climatique, droits de l'Homme, migration, genre, ODD, etc.) rentre dans le cadre de ce projet. Une attention particulière sera accordée à l'aspect d'égalité des genres dans la mise en œuvre de cette facilité, notamment dans la sélection des personnes bénéficiant de formation, la prise en compte de l'aspect genre dans les demandes de financement reçues et dans la formulation de nouveaux programmes, et l'éventuelle mobilisation de volontaires togolais sur des projets UE au travers du FAPTUE.

4.4 Contribution à la réalisation des ODD

La présente intervention s'inscrit dans le programme des Nations unies de développement durable à l'horizon 2030. Elle contribue principalement à la réalisation de l'ODD 5 (parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles), ii) ODD 8 (promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous), iii) ODD 9 (bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation) et iiiii) ODD 13 (prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions).

5 MISE EN ŒUVRE

5.1 Convention de financement

Pour mettre en œuvre la présente action, il est envisagé de conclure une convention de financement avec le pays partenaire.

5.2 Période indicative de mise en œuvre

La période indicative de mise en œuvre opérationnelle de la présente action, au cours de laquelle les activités décrites à la section 4 seront menées et les contrats et accords correspondants seront mis en œuvre, est de 48 mois à compter de la date d'entrée en vigueur de la convention de financement.

La prolongation de la période de mise en œuvre peut être approuvée par l'ordonnateur compétent de la Commission, qui modifiera la présente décision, ainsi que les contrats et les accords concernés.

5.3 Mise en œuvre de la composante relative à l'appui budgétaire

S.O.

5.4 Modalités de mise en œuvre

La Commission veillera au respect des règles et des procédures pertinentes de l'UE pour l'octroi de financements à des tiers, notamment des procédures de réexamen s'il y a lieu, ainsi qu'à la conformité de l'action avec les mesures restrictives de l'UE⁵.

5.4.1 Passation de marchés (Gestion directe)

- Des études de faisabilité ou de chaînes de valeurs dans des secteurs/programmes prioritaires identifiés dans le cadre du compact Togo-UE pour la croissance et les emplois;
- La promotion des financements disponibles dans le cadre du plan d'investissement extérieur européen;
- La tenue des forums des affaires Togo-UE;
- L'appui à des réformes visant à améliorer le climat des affaires.

⁵ www.sanctionsmap.eu Il est à noter que la carte des sanctions est un outil informatique permettant de répertorier les régimes de sanctions. Les sanctions résultent d'actes juridiques publiés au Journal officiel (JO). En cas de divergence entre les actes juridiques publiés et les mises à jour sur le site web, c'est la version du JO qui prévaut.

5.4.2 Gestion indirecte avec le Togo

Une partie de la présente action ayant pour objectif i) le financement d'études, d'assistance technique, de formations, d'événements, d'actions de visibilité, de fournitures/travaux mineurs, et ii) la prise en charge des frais de fonctionnement de la CAON, , peut être mise en œuvre en gestion indirecte avec le Togo conformément aux modalités suivantes:

Le pays partenaire agira en tant que pouvoir adjudicateur/administration contractante dans le cadre des procédures de passation de marchés et d'octroi de subventions. La Commission procédera à un contrôle ex ante de toutes les procédures de passation de marchés sauf lorsque des devis-programmes sont concernés, auquel cas la Commission exerce un contrôle ex ante pour les marchés dont le montant est supérieur à 100 000 EUR (ou inférieur, en fonction de l'évaluation des risques) et peut exercer un contrôle ex post pour les marchés dont le montant est inférieur à ce montant. La Commission procédera à un contrôle ex ante des procédures d'octroi de subventions pour tous les contrats de subvention

Les paiements sont exécutés par la Commission sauf lorsque des devis-programmes sont concernés, auquel cas les paiements sont exécutés par le pays partenaire pour les frais de fonctionnement ordinaires, l'exécution des marchés en régie et les contrats dont le montant est inférieur à 300 000 EUR pour les marchés et pour les subventions.

La contribution financière couvre partiellement, pour un montant de 500 000 EUR les frais de fonctionnement ordinaires découlant des devis-programmes.

Le pays partenaire applique les règles de la Commission en matière de passation de marchés et d'octroi de subventions. Ces règles seront fixées dans la convention de financement qui sera conclue avec le pays partenaire.

En fonction des pouvoirs qui leur sont délégués par l'autorité du pays partenaire qui les a désignés, le régisseur et le comptable élaborent les devis-programmes successifs, les exécutent, passent des marchés, octroient des subventions, engagent les dépenses et effectuent les paiements correspondants.

Le régisseur et le comptable remettent leurs rapports techniques et financiers au comité de direction du projet, le cas échéant, et à l'ordonnateur national délégué, le ministère de la planification du développement, ainsi qu'une copie au chef de la délégation de l'UE.

5.5 Critères d'éligibilité géographique pour les marchés et les subventions

L'éligibilité géographique au regard du lieu d'établissement pour la participation aux procédures de passation de marchés et d'octroi de subventions et au regard de l'origine des fournitures achetées, telle qu'elle est établie dans l'acte de base et énoncée dans les documents contractuels pertinents, est applicable, sous réserve des dispositions suivantes.

L'Ordonnateur compétent de la Commission peut étendre l'éligibilité géographique en cas d'urgence ou d'indisponibilité de produits et de services sur les marchés des pays concernés, ou dans d'autres cas dûment justifiés si l'application des règles d'éligibilité risque de rendre la réalisation de la présente action impossible ou excessivement difficile.

5.6 Budget Indicatif

	Contribution de l'UE (EUR)
5.4.1 - Gestion directe (Passation de marchés)	1 600 000
- <i>Assistance technique – court et moyen terme</i>	<i>1 600 000</i>
5.4.2 - Gestion indirecte avec le TOGO (facilité de coopération technique et appui à l'ordonnateur national)	1 600 000
Facilité de coopération technique	1 100 000
• <i>Assistance technique</i> • <i>Conférences, séminaires, formations</i> • <i>Communication et visibilité</i> • <i>Fournitures/travaux mineurs</i>	<i>400 000</i> <i>300 000</i> <i>300 000</i> <i>100 000</i>
Appui à l'ordonnateur national	500 000
• <i>Frais de fonctionnement</i> • <i>Formation et stage</i> • <i>Équipement/frais de bureau</i>	<i>350 000</i> <i>100 000</i> <i>50 000</i>
5.11 - Communication et visibilité (pour mémoire)⁶	300 000
5.9 - Évaluations – 5.10 - Audit	100 000
Imprévus	100 000
Total	3 400 000

5.7 Structure organisationnelle et responsabilités

Le projet est placé directement sous la gestion de l'ordonnateur national délégué (OND) avec l'appui de la cellule d'appui à l'ordonnateur national du FED (CAON). L'OND programme et ordonnance ou autorise la Délégation de l'UE à ordonnancer (contrat-cadre et subvention en gestion directe) les activités que la facilité aura à financer.

La CAON et la Délégation de l'UE seront en communication régulière pour la considération et approbation des demandes ponctuelles d'appui à financer dans le cadre de cette facilité.

Dans le cadre du PAMOFED, un accord a été conclu pour que le nouveau coordonnateur de la CAON et le nouveau responsable administratif et financier soient des fonctionnaires rémunérés par l'État. En outre le Gouvernement s'est engagé à mobiliser des fonctionnaires rémunérés par l'État lorsque les fonctionnaires détachés actuellement en poste à la CAON quitteront leur poste. La durée maximum de service pour un titulaire dans un poste sensible (coordonnateur, responsable administratif et financier, comptables, chargés de programmes) est de 7 ans. Les postes, graduellement republiés de coordonnateur, RAF, comptables et chargés de programmes, seront réservés aux fonctionnaires.

⁶ Inclus dans le devis-programme en gestion indirecte.

Le devis-programme pluriannuel pourra prendre en charge une rémunération complémentaire qui tiendra compte des primes versées par le Gouvernement aux fonctionnaires en charge de la passation des marchés publics, et inclura une prime de performance. Cette prime ne peut pas excéder 50 % de leurs rémunérations de base.

5.8 Suivi de la performance et des résultats et rapports

Une réunion de suivi de la mise en œuvre de la facilité aura lieu une fois par trimestre entre la CAON et la Délégation de l'UE après la réception du rapport trimestriel du devis-programme pluriannuel. La performance des agents de la CAON sera évaluée annuellement.

Le suivi technique et financier courant de la mise en œuvre de la présente action est un processus continu et fait partie intégrante des responsabilités du partenaire chargé de la mise en œuvre. À cette fin, le partenaire chargé de la mise en œuvre doit établir un système de suivi interne, technique et financier permanent pour l'action et élaborer régulièrement des rapports d'avancement (au moins une fois par an) et des rapports finaux. Chaque rapport rendra compte avec précision de la mise en œuvre de l'action, des difficultés rencontrées, des changements mis en place, ainsi que des résultats obtenus (produits et effets directs), mesurés par rapport aux indicateurs correspondants, en utilisant comme référence la matrice du cadre logique.

Le rapport sera présenté de manière à permettre le suivi des moyens envisagés et employés et des modalités budgétaires de l'action. Le rapport final, narratif et financier, couvrira toute la période de mise en œuvre de l'action.

La Commission peut effectuer d'autres visites de suivi du projet, par l'intermédiaire de son propre personnel et de consultants indépendants directement recrutés par la Commission pour réaliser des contrôles de suivi indépendants (ou recrutés par l'agent compétent engagé par la Commission pour mettre en œuvre ces contrôles).

5.9 Évaluation

Eu égard à la nature de l'action, il sera procédé à une évaluation à mi-parcours de la présente action ou de ses composantes par l'intermédiaire de consultants indépendants commandés par la Commission.

Elle sera réalisée à des fins de résolutions des problèmes, d'apprentissage à divers niveaux (y compris la révision des politiques), en tenant compte en particulier du fait qu'il est attendu une internalisation progressive de la fonction d'appui à l'ordonnateur au sein du ministère, qui sera assumée à terme par des fonctionnaires.

Les rapports d'évaluation seront communiqués au pays partenaire et aux autres parties prenantes clés. Le partenaire chargé de la mise en œuvre et la Commission analyseront les conclusions et les recommandations des évaluations et décideront d'un commun accord, le cas échéant en accord avec le pays partenaire, des actions de suivi à mener et de toute adaptation nécessaire et notamment, s'il y a lieu, de la réorientation du projet.

À titre indicatif, il sera conclu un marché de services d'évaluation au titre d'un contrat-cadre en début 2024.

5.10 Audit

Sans préjudice des obligations applicables aux marchés conclus pour la mise en œuvre de la présente action, la Commission peut, sur la base d'une évaluation des risques, commander des audits indépendants ou des missions de vérification des dépenses pour un ou plusieurs contrats ou conventions.

À titre indicatif, il sera conclu trois marchés de services d'audit aux 2e semestres 2022, 2023 et 2024.

5.11 Communication et visibilité

La communication et la visibilité de l'UE constituent des obligations juridiques pour toutes les actions extérieures financées par l'UE.

Pour la présente action, il y a lieu de prévoir des mesures de communication et de visibilité, qui seront établies, au début de la mise en œuvre, sur la base d'un plan d'action spécifique dans ce domaine.

En ce qui concerne les obligations juridiques en matière de communication et de visibilité, les mesures seront mises en œuvre par la Commission, le pays partenaire, les contractants, les bénéficiaires de subvention et/ou les entités responsables. Des obligations contractuelles adaptées seront respectivement prévues dans la convention de financement, les marchés, les contrats de subvention et les conventions de délégation.

Le plan de communication et de visibilité de l'action ainsi que les obligations contractuelles adaptées seront établis sur la base des exigences de communication et de visibilité applicables aux actions extérieures de l'Union européenne (ou de tout document ultérieur).

Les contrats mettant en œuvre les mesures de communication et visibilité seront financés sous devis-programme.

APPENDICE – MATRICE INDICATIVE DU CADRE LOGIQUE

	Chaîne des résultats: principaux résultats attendus (au maximum 10)	Indicateurs (au moins un indicateur par résultat attendus)	Sources des données	Hypothèses
Impact (objectif général)	OG Renforcer le partenariat Togo-UE dans le cadre de l'Alliance Afrique-Europe et le plan national de développement 2018-2022 du Togo.	0.1 Évolution positive du volume d'investissement de l'UE au Togo entre 2020-2024.	0.1 Rapport de l'étude de l'investissement privé au Togo.	Le renforcement de la stabilité politique, économique et institutionnelle se poursuit.
		0.2 Concordance de vues/votes entre le Togo et l'UE sur des questions internationales, en particulier dans les instances des Nations unies.	0.2 Rapport de votes aux Nations unies.	
Effet(s) direct(s) [objectif(s) spécifique(s)]	OS1. L'efficacité, l'efficacité et l'impact des programmes de coopération entre l'UE (et ses États membres) et le Togo sont améliorés.	1.1 Taux d'engagement de l'enveloppe 2021-2027 à la fin du FAPTUE. 1.2 Taux de réalisation des prévisions financières (KPI EAMR). 1.3 Taux de réalisation des projets dans les délais fixés (KPI EAMR).	OPSYS/BPC/EA MR.	
	OS.2 Des réformes et initiatives ponctuelles dans les secteurs prioritaires de coopération sont facilitées.	2.1 : Amélioration du score « Doing Business » pour le Togo. 2.2 : Nombre de groupes de coordination Etat-Partenaires techniques et financiers fonctionnels. 2.3: Nombre de réunions du Comité de concertation Etat-Secteur privé. 2.4 : Nombre de réformes et initiatives d'amélioration du climat des affaires visant particulièrement l'inclusion des femmes et l'inclusion des jeunes adoptées.	2.1 : Rapport annuel -«Doing business» pour le Togo. 2.1: Rapport annuel sur l'aide publique. 2.3 : Rapport annuel de la CCA sur l'action. 2.4 : idem 2.3.	Poursuite des réformes structurelles pour améliorer le climat des affaires. Poursuite des réformes institutionnelles engagées pour la bonne gestion des finances publiques et la transparence de la gestion publique.

	Produit 2.2: l'investissement des entreprises européennes au Togo est facilité. Produit 2.3: la coordination des partenaires techniques et financiers est améliorée.	2.2.1 Nombre d'actions mises en place en faveur de l'investissement Togo-UE. 2.2.2 Nombre de compagnies ayant participé au forum des affaires UE-Togo (désagrégées par profil très petites entreprises (TPE), petites et moyennes entreprises (PME)). 2.2.2 Nombre d'études de faisabilité ou de chaînes de valeur dans les secteurs prioritaires produites grâce à ce programme. 2.3.1 Nombre de groupes sectoriels participant à un mécanisme formel de coordination des PTF établi avec l'appui de cette action. 2.3.2 Existence d'une base de données des programmes PTF élaborée et mise à jour chaque année.	annuel du DPP. 2.2.2 Rapport du Forum. 2.2.3 Rapport annuel du DPP. 2.3.1 Revue annuelle du volet 1 de l'action. 2.3.2 Revue annuelle du volet 1 de l'action.	
	Produit 3.1: augmentation du nombre d'étudiants et professeurs togolais bénéficiant du programme ERASMUS. Produit 3.2: augmentation du nombre de visiteurs et de fans sur le site et les réseaux sociaux de la Délégation. Produit 3.3: augmentation de la couverture médiatique des actions de l'UE. Produit 3.4: renforcement de la diplomatie culturelle de l'UE au Togo.	3.1.1 Nombre de Togolais ayant participé au programme ERASMUS + (désagré par sexe). 3.2.1 Nombre de personnes connectées aux réseaux sociaux de la Délégation de l'UE au Togo. 3.2.3 Nombre d'articles de presse papier ou web qui font référence à l'UE. 3.2.4 Nombre d'actions culturelles appuyées par la FAPTUE.	3.1.1 Rapport ERASMUS+ 3.1.2 Statistiques mensuelles de fréquentation des réseaux sociaux de la Délégation de l'UE. 3.1.3 Relevé périodique de la mention de l'UE dans la presse nationale par la section communication de la Délégation 3.2.4 Rapport annuel DPP.	Les universités togolaises sont incluses dans des partenariats sélectionnés dans le cadre d'appel à propositions d'ERASMUS+.